

SOCIÉTÉ



Christos Sirros et la dignité des différences

Venu en politique il y a dix ans pour aider à sortir les communautés culturelles de leurs ghettos, le nouveau ministre des Affaires autochtones veut continuer de faire sauter des barrières. Christos Sirros aborde la question amériennienne avec beaucoup d'espoir. Une entrevue de Gilles Lesage. **Page B-1**

La passion selon Broadbent

Le Canada s'enrichit aujourd'hui d'un nouvel organisme voué à l'aide au Tiers-Monde et aux plus démunis : le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Passionné des droits, son président Ed Broadbent est convaincu de pouvoir faire beaucoup même s'il dispose de peu. Josée Boileau l'a rencontré. **Page B-1**

SOMMAIRE

Éditorial

L'échec des négociations agricoles du GATT est désormais envisagé comme une possibilité réelle. Ce serait un très coûteux recul pour toutes les économies. Même pour les producteurs laitiers, écrit Albert Juneau. **Page A-8**

John Crow calme le dollar

Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, a comparu, hier devant le Comité des finances des Communes et ses déclarations ont eu l'heur de calmer la forte tendance à la baisse du dollar canadien. **Page A-5**

L'Irak tente de briser l'embargo

L'Irak, dans un nouvel effort pour briser l'embargo, propose de vendre son pétrole nettement au-dessous du prix du marché, tandis que le Conseil de sécurité étudie de nouvelles résolutions contre Bagdad. **Page A-7**

État d'urgence levé dans le Natal

L'état d'urgence, qui subsistait dans la seule province du Natal, est levé par le président sud-africain Frederik de Klerk, qui proclame que la porte des négociations avec la majorité noire est ouverte. **Page A-7**

Entente au Sénat

Les sénateurs se sont enfin entendus pour se remettre sérieusement au boulot. Cet accord n'empêchera pas les libéraux de poursuivre leur guerre d'usure contre le projet de taxe de vente sur les produits et services. **Page A-3**

Ottawa demande une injonction pour stopper la construction d'un barrage en Saskatchewan

« Un avertissement pour tout le monde », précise de Cotret

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

ALORS QU'Ottawa insiste pour que pas une seule nouvelle pelletée de terre ne soit soulevée à la Baie James sans son feu vert environnemental, il ne réussit pas à empêcher les bulldozers de la Saskatchewan de compléter un barrage dans la circonscription du premier ministre Grant Devine.

Le gouvernement fédéral s'est décidé hier à demander aux tribunaux d'interdire à la Saskatchewan de continuer la construction du barrage Rafferty-Alemeda jusqu'à ce que soient terminées les études sur l'impact environnemental du projet.

Mais l'autorité du ministre Robert de Cotret, au moment où il fait ses premières armes dans le dossier de l'environnement, est sérieusement ébranlée.

Jugeant que les études s'éterni-

sent, le gouvernement Devine a ordonné la reprise des travaux du barrage au début du mois, même si Ottawa n'avait pas fini d'en étudier l'impact environnemental, et en laissant entendre que le gouvernement fédéral est d'accord.

L'opposition soupçonne maintenant le ministre de s'incliner tacitement devant un gouvernement conservateur en instance d'élections provinciales et le comité mis sur pied par Ottawa pour étudier le pro-

jet a démissionné en bloc. Une situation d'autant plus incongrue que le fédéral négocie actuellement un régime beaucoup plus sévère à la Baie James. « Il semble y avoir deux poids, deux mesures », accusait hier le critique libéral Paul Martin.

Chose certaine, l'issue de l'affrontement entre Ottawa et la Saskatchewan fera figure de précédent, a prévenu le ministre québécois Pierre Paradis. Son collègue de Cotret parle ouvertement de la nécessité « d'un

bon avertissement pour tout le monde ».

Ottawa mène actuellement de front le dossier du Québec et celui de la Saskatchewan. En Chambre hier, le ministre fédéral a confirmé qu'au terme de deux conversations avec son homologue du Québec au cours des derniers jours, les deux capitales s'entendent à peu près sur la composition et le mandat de la commission qui fera l'évaluation environ-

Voir page A-2: Barrage

Au moins 100 fidèles d'Aoun exécutés

d'après AFP et Reuter

BEYROUTH — Les témoignages dénonçant des exactions, notamment des exécutions sommaires, commises lors de l'assaut syro-libanais de samedi contre le général libanais Michel Aoun, se sont multipliés hier.

Selon des sources hospitalières dans le secteur chrétien de Beyrouth, au moins une centaine de soldats fidèles au général Aoun ont été abattus d'une balle dans la tête ou ont été égorgés après les combats entre l'armée syrienne appuyée par des éléments de l'armée libanaise et les troupes du chef militaire chrétien.

À Paris, le gouvernement français a demandé hier soir une intervention immédiate du secrétaire général des Nations unies, Javier Perez de Cuellar, pour faire la lumière sur les récents d'exactions commises au Liban.

La direction de l'hôpital gouvernemental de Baabda, dans la banlieue Est de la capitale, a affirmé qu'environ cent corps ont été transportés à la morgue de l'établissement entre dimanche après-midi et mercredi par la Croix Rouge libanaise et d'autres organismes de secours.

Vingt-quatre cadavres se trouvaient encore dans la morgue de l'hôpital de Baabda hier après-midi, a indiqué la direction de l'établissement. Les victimes ne portent plus leurs plaques d'immatriculation militaire et sont impossibles à identifier. Les familles doivent donc passer en revue tous les corps pour tenter de retrouver leur fils ou leur frère porté disparu, après avoir tenté de le reconnaître sur des photos prises par les secouristes.

Un médecin de cet hôpital a affirmé « qu'il y a des cas similaires dans d'autres hôpitaux de la région », mais n'a pu fournir de chiffre. Interrogés, ces établissements ont refusé de préciser si les corps conservés dans leurs morgues portaient des traces d'exécution sommaire.

Par ailleurs, le cas de dix-sept autres soldats libanais exécutés près du village chrétien de Kahalé a été

Voir page A-2: Aoun



Mulroney à la barre

PHOTO CP

Le premier ministre Brian Mulroney a pris les commandes d'une nouvelle frégate, le HMCS Halifax, hier, durant une cérémonie dans la Baie de Fundy, près de Saint John au Nouveau-

Brunswick. Une douzaine de frégates doivent être construites pour la Marine canadienne au coût de 7 milliards \$. « C'est magnifique, a dit M.

Mulroney, lorsqu'un journaliste lui a demandé de faire une comparaison avec ses responsabilités comme capitaine du gouvernement. Lorsque vous pressez sur ce bouton, quelque chose arrive réellement. »

Le PQ proposera un compromis pour rallier les plus pressés d'accéder à la souveraineté

Pierre O'Neill

DANS LE DÉBAT péquiste sur les modalités d'accession à la souveraineté, la direction du parti entend proposer un compromis susceptible de rallier les militants les plus pressés.

Faisant le point sur les délibérations qui ont cours au sein des associations de comités, M. Bernard Landry a révélé hier que l'exécutif national, lors de sa réunion de vendredi prochain à Montréal, tentera de mettre au point une position qui se situera quelque part à mi-chemin entre les tenants de l'élection référendaire et l'étapisme plus lointain que suggère le programme officiel de

1988.

Elaborée à l'intention des 14 congrès régionaux qui s'amorcent, cette résolution comportera de nombreuses « bonifications » au texte original et visera à dégager le plus large consensus possible. Au cours d'une entrevue au DEVOIR, le vice-président du Parti québécois a ainsi précisé que l'idée est acquise que le référendum sur la souveraineté devra non seulement se tenir à l'intérieur du premier mandat d'un gouvernement péquiste, mais qu'il sera plutôt hâtif que tardif.

Cependant, la direction du parti n'a pas l'intention de céder aux pressions des militants qui l'invitent à définir un calendrier précis des modalités d'accession, prévient M. Landry.

« Nous ne voulons plus jamais connaître la camisole de force de 1976. Nous agissons rapidement dans la mesure où l'opinion publique sera portante. Et plus elle sera portante, plus on agira rapidement. À l'instar de M. Parizeau, je suis partisan de délais plus courts, mais il n'est pas question de commencer à discuter de dates. Autrement, nous en viendrions à des précisions anti-politiques. Et nous sommes un parti politique, pas un laboratoire de sciences politiques. On pourrait aller jusqu'à donner des lignes directrices quant à la date. Mais jamais plus la camisole de force. »

La série des 125 assemblées générales des associations de comités se terminera en fin de semaine. Proces-

sus de consultations qui a donné lieu à des débats intenses et d'innombrables propositions d'amendements au programme officiel du parti. De l'avis de Bernard Landry, l'exécutif national fera preuve de souplesse et s'efforcera de retenir tout ce qui pourra contribuer à « enrichir » la position du parti, de l'intégrer pour aboutir à « un texte plus rassembleur ».

De nombreuses associations de comités ont adopté le principe que le prochain gouvernement issu du PQ devrait, dès les lendemains de la victoire électorale, déposer devant l'Assemblée nationale une résolution proclamant l'accession du Québec à la souveraineté politique. Cette po-

Voir page A-2: PQ

L'AZT en pharmacie

Paul Cauchon

L'AZT, ce médicament qui permet de soulager les personnes atteintes du sida, sera bientôt disponible en pharmacie comme toute autre prescription médicale.

Santé et Bien-Être Canada vient en effet d'autoriser la diffusion de l'AZT, qui était encore considéré jusqu'à ce jour comme un traitement expérimental.

La nouvelle facilitera la tâche des médecins, qui pourront prescrire librement le

Voir page A-2: AZT

AUTOCAD

LE TOUT NOUVEAU LOGICIEL AUTOCAD VER. 11 BIENTÔT DISPONIBLE

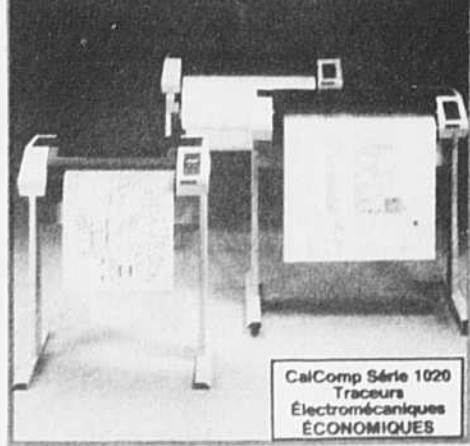
APPELEZ LE REVENDEUR #1 DU LOGICIEL AUTOCLAD EDUCATIONNEL ET CORPORATIF AU QUÉBEC POUR COMMANDER LA NOUVELLE VERSION 11 D'AUTOCAD, OU VOTRE MISE À JOUR À LA VER. 11

AUSI, TOUT ACHAT D'ICI LE 15 DÉCEMBRE DE 15 000 \$ OU PLUS DE PRODUITS CALCOMP, DONNERA DROIT À UNE MISE À JOUR GRATUITE D'AUTOCAD VER. 10 À VER. 11

SYSTEMES INFORMATIQUES
CALGAH

LES NOUVEAUX TRACEURS THERMIQUES «DRAWING MASTER» DE CALCOMP PRODUISENT LE DESSIN FINAL EN DEUX COULEURS DIX FOIS PLUS VITE QUE SUR UN TRACEUR À PLUME ORDINAIRE

2299 Guénette, St-Laurent
Québec, Canada H4R 2E9
(514) 335-0405 FAX 748-1130



Popovici retrouve sa liberté

Caroline Montpetit

L'AVOCAT et professeur de droit Adrian Popovici, arrêté le 9 octobre dernier pour avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de sa femme Me Micheline Parizeau-Popovici, et pour possession d'armes dans un dessein dangereux, a été remis en liberté sous conditions hier par le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour Supérieure.

Selon les modalités imposées par le juge Riopel, Me Popovici devra reprendre immédiatement l'enseignement du droit à l'Université de Montréal, demeurer à sa résidence d'Ou-trémont, remettre son passeport aux autorités judiciaires, et comparaitre au Palais de justice de Montréal vendredi le 26 octobre, moment auquel le juge fixera la date de son enquête préliminaire.

Me Popovici devra également s'abstenir de communiquer avec sa femme, qui habitera de son côté la résidence secondaire du couple, à Piedmont, autrement que par le biais de ses avocats.

À la Faculté de droit de l'Université de Montréal, on s'est abstenu de tout commentaire hier sur la remise en liberté du juriste. La doyenne de la faculté, Me Hélène Dumont, a cependant accepté devant le juge Riopel mercredi que Me Popovici reprenne ses fonctions à l'Université.

Le juge Riopel renversait ainsi la décision prise le 10 octobre dernier, par le juge Marc Lamarre, de la Cour du Québec, de détenir Me Popovici en prison jusqu'à la fin des procédures relatives à ces accusations.

Le juge Lamarre avait pris cette décision, à la demande de l'avocat Couronne, pour assurer la sécurité de l'épouse de Me Popovici, Me Micheline Parizeau-Popovici.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Aoun

rapporté hier de source sûre.

De même, les corps de deux civils également sommairement exécutés ont été transportés à la morgue d'un autre hôpital de Baabda, selon des sources hospitalières. Il s'agit d'un père, abattu d'une rafale de pistolet-mitrailleur à bout portant, et de son fils, tué d'une balle en plein front, ont précisé des médecins.

Outre les dénonciations d'exécutions sommaires, de nombreux témoignages recueillis hier ont accusé les forces syro-libanaises de vols, de pillages, d'agressions diverses et de viols.

Ainsi, plusieurs blocs d'immeubles où vivent 54 officiers libanais et leurs familles, près de la localité de Jamhour dans le secteur de Baabda, ont été occupés pendant plusieurs heures par des soldats, a-t-on appris auprès de l'armée libanaise.

Selon un sous-officier de la sixième brigade (à majorité chiite) de l'armée libanaise, posté hier après-midi à la tête d'un détachement protégeant l'accès à ces bâtiments, « des militaires non-identifiés ont pénétré ici et ont commis des vols, des violences et des agressions contre les officiers et leurs familles. Nous n'admettons pas cela et avons reçu ordre de protéger les lieux ».

Des médecins, interrogés dans les hôpitaux de la région, affirment que plusieurs cas de viols ont également été signalés.

Enfin, de nombreux locaux, écoles, entreprises et appartements ont été entièrement pillés dans les heures ou les jours qui ont suivi l'offensive syro-libanaise, selon de nombreux témoignages. Et l'armée libanaise a ouvert mercredi deux bureaux des plaintes à Beyrouth pour recevoir les doléances de la population.

Dans le même temps, le démantèlement de la ligne de démarcation qui divise Beyrouth et sa banlieue s'est poursuivi hier, alors que l'armée syrienne continuait ses manœuvres de retrait.

Ainsi la voie du Musée, principal point de passage entre les secteurs chrétien et à majorité musulmane de Beyrouth, a été entièrement déblayée. Des bulldozers de l'armée ont rasé les buttes de terre et les fortifications qui obstruaient cette voie depuis des années. L'armée a en outre entamé la réouverture de la route entre les banlieues chrétiennes d'Ain Remmaneh et chiite de Chiyah, où la guerre a commencé en 1975.

◆ Souveraineté

unitaire. Aussi, le document s'évertue à comparer les avantages du fédéralisme actuel aux désavantages de la souveraineté complète, « pure et dure ». Le mémoire réfute également certains arguments classiques qu'opposent les souverainistes au fédéralisme canadien.

M. Raynauld associe l'intégration économique à la prospérité, en prenant l'exemple de la Communauté économique européenne qui, éventuellement, « doit mener à une communauté politique de type fédéral ou confédéral ». Ainsi, un Québec souverain ne peut aspirer à une plus grande intégration économique; la souveraineté résulterait en une « désintégration de l'économie » et, par voie de conséquence, à un appauvrissement des Québécois.

Sur le plan fiscal, le Québec reçoit plus d'argent du fédéral qu'il ne paie d'impôt à Ottawa, démontre l'étude. En 1988, le Québec aurait réalisé un gain net entre 800 millions \$ et 1 milliard \$. Cette excédent tend à diminuer, a souligné M. Raynauld, du fait que la performance économique du Québec tend à rejoindre celle de l'ensemble du Canada. En moyenne, depuis 1972, ce gain s'est établi à 2,3 milliards \$ par année, soit 3,5 % de l'ensemble de l'impôt perçu au Québec, soutient l'économiste.

M. Raynauld aborde également la question du progrès des francophones. « Le fédéralisme canadien n'a pas été un obstacle à l'avancement du français et à l'affirmation des francophones », écrit-il. Au contraire. Le nombre de francophones n'a cessé d'augmenter au Canada, passant de 1 million en 1871 à 6 millions en 1986. « Bien plus, par suite de l'augmentation assez spectaculaire du bilinguisme chez les anglophones, le nombre de ceux pouvant parler

français au Canada s'élève à plus de 8 millions en 1986 : une hausse allant de 29,9 % de la population totale en 1931 à 32 % en 1986. »

En outre, souligne l'étude, le « fameux retard » des Canadiens français n'est plus. « L'anglais n'est plus rentable en tant que tel au Québec », estime M. Raynauld, chiffres à l'appui.

Le mémoire ne manque pas d'agiter quelques épouvantails, notamment l'exode des sièges sociaux liés à l'incertitude politique. Citant diverses études, M. Raynauld signale qu'entre 1979 à 1981 (les années référendaires), 639 entreprises ont quitté le Québec contre 238 qui s'y sont établies, pour un solde négatif de 391.

Il y a aussi « les échanges migratoires qui ont décimé la population québécoise depuis une vingtaine d'années. » Entre 1966 et 1986, le Québec a accusé une perte nette de 167 000 habitants (excluant évidemment le facteur de la natalité). Selon M. Raynauld, les flux migratoires « sont extrêmement sensibles à la conjoncture politique ».

En marge de ces accents rhétoriques qui rappellent les débats d'il y a quinze ans, M. Dufour reconnaissait que la position constitutionnelle du CPQ avait évolué depuis le référendum de 1980. « Nous étions embarqués dans un mouvement trudeauste alors qu'aujourd'hui, nous remettons en cause le statu quo. »

◆ Barrage

nementale de la deuxième phase de la Baie James.

Il y a aura un président commun et deux membres désignés respectivement par Québec et Ottawa, a précisé Robert de Cotret, et l'étude, promet-t-il, devra être complétée « avant que les travaux commencent ». Une affaire « d'un an, un an et demi, certainement pas une question de mois ».

Cela pourrait faire du Québec le premier à vivre un régime fédéral aussi rigoureux.

Ce mois-ci, le Parlement fédéral, y compris l'opposition libérale, a donné le feu vert à Hibernia sans sourcilier. Il n'y aura pas d'évaluation environnementale du méga-projet terre-neuvien, même si la seule étude est déjà vieille de cinq ans, et qu'elle ne cor-

respond pas aux critères plus sévères qui sont en vogue actuellement.

Du côté de la Saskatchewan, même avant de faire figure de tête forte et d'amener Ottawa à la trainer devant les tribunaux, la province de Grant Devine menaçait de tourner en bourrique la politique environnementale du gouvernement fédéral.

À l'origine, Ottawa se proposait de ne faire aucune étude approfondie des conséquences sur l'environnement du plus gros projet de construction de la Saskatchewan. C'est seulement quand la Cour fédérale l'a enjoint, en avril 89, à respecter ses propres directives que le gouvernement fédéral a été forcé d'examiner le projet.

Il l'a alors fait de façon expéditive. En septembre 89, le ministre de l'Environnement de l'époque, Lucien Bouchard, décidait en effet de ne pas tenir d'audiences publiques sur le barrage et de donner un nouveau permis, avec des conditions plus strictes, à la Saskatchewan. Les travaux reprenaient.

Trois mois plus tard, les tribunaux intervenaient de nouveau pour réprimander Ottawa. Un nouveau jugement ordonnait que le gouvernement fédéral approfondisse ses études mais sans exiger, cette fois, l'interruption des travaux de construction.

Ces derniers étaient tout de même suspendus volontairement par la Saskatchewan en janvier dernier, en échange d'un dédommagement fédéral d'un million de dollars par mois pour une période de dix mois et du droit de compléter tous les travaux que pourrait justifier des impératifs de sécurité.

Brandissant un rapport indépendant selon lequel, pour satisfaire à la sécurité, le barrage Rafferty devait être complété à 80 %, le chantier n'a jamais finalement arrêté de fonctionner. La seconde phase du projet, le barrage Alemeda, n'est pas encore en chantier.

Mais, il y a quelques jours, affirmant avoir l'accord tacite d'Ottawa, le premier ministre de la Saskatchewan a annoncé qu'il entendait compléter le projet sans attendre d'avan-

te. Au-delà de ses vigoureuses protestations, le ministre fédéral de l'Environnement soutient qu'il ne peut révoquer le permis de construction du barrage parce que la Saskatchewan respecte les grandes lignes établies par son prédécesseur Lucien Bouchard.

Robert de Cotret n'a pas réussi non plus à conclure une nouvelle entente à l'amiable avec la Saskatchewan.

Quant à l'injonction qu'il réclame pour faire freiner les travaux et respecter son autorité, elle s'appuie sur l'abandon des promesses d'une simple entente politique. Le ministre fédéral de l'Environnement espère une réponse des tribunaux d'ici deux ou trois jours.

Même si le barrage Rafferty est à peu près terminé, une victoire en cour permettrait de retarder le début des travaux du barrage Alemeda.

◆ PQ

position apparaît inacceptable à la direction du parti, en ce qu'elle équivaudrait à un retour par la porte arrière à la notion d'une élection référendaire. Pour contourner cet écueil, M. Landry croit que l'exécutif acceptera une version remaniée qui stipulerait qu'un gouvernement péquiste soumettrait à l'Assemblée nationale une résolution déclarant « l'intention » du Québec d'accéder à la souveraineté et d'engager aussitôt les négociations avec le fédéral. « Que l'Assemblée nationale pose un geste d'éclat dans les jours qui suivront l'élection m'apparaît être une excellente chose. Parce que c'est un signal. »

D'autres comités souhaitent que le PQ au pouvoir sollicite l'adhésion des Québécois en deux temps : un référendum pour le mandat de proclamer la souveraineté et un autre pour adopter la nouvelle constitution du

Québec. Une approche que Bernard Landry trouve inutilement complexe et indéfendable. « Je ne comprends pas cette dissociation que l'on fait entre la politique et le juridique. La souveraineté politique est fondée sur des lois et la démocratie évolue dans un cadre juridique. »

En contrepartie, le vice-président du parti retient plutôt l'idée d'un référendum à deux volets et qui inviterait les Québécois à se prononcer à la fois sur l'opportunité de proclamer la souveraineté et sur la nouvelle constitution d'un Québec souverain.

Lors de son congrès de Sherbrooke, en août dernier, le Comité des jeunes du PQ a massivement voté en faveur du principe de l'élection référendaire. À l'époque, la décision était apparue irrévocable à l'égard de M.M. Parizeau et Landry, qui étaient vainement intervenus pour forcer les jeunes radicaux à battre en retraite. Sur cette question, l'exécutif national ne bronchera pas. Le vice-président du parti se console à l'idée que la thèse « suicidaire » de l'élection référendaire recueille tout au plus l'adhésion de 30 % des militants de la base. « Nous sommes inflexibles sur le fondement démocratique de la démarche, l'approbation de la souveraineté par une majorité de Québécois. »

Les débats qui s'amorcent à travers les congrès régionaux connaîtront leur épilogue au congrès plénier de la mi-janvier. Quelque peu irrité par les sarcasmes d'éditorialistes et de partisans libéraux, Bernard Landry réplique qu'il n'y a rien de plus sain pour la vitalité du parti que reprenne ce débat sur les quand et comment de la souveraineté. Il en est même fier. « Et j'aurais honte à la place des libéraux qui font leur débat constitutionnel à huis clos. »

Dans la deuxième tranche de l'entrevue qui paraîtra dans l'édition de demain, l'économiste Landry traite du projet de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada.

◆ AZT

médicament à leurs patients, mais les personnes atteintes du virus s'inquiètent d'être maintenant obligées de payer très cher le médicament.

« Auparavant les provinces canadiennes payaient le traitement, qui est évalué à 5000 \$ par année, explique David Germaise, de la Société canadienne du sida. La mise en marché publique de l'AZT pourrait priver les malades du traitement si les provinces ne contribuent pas à le financer, comme elles l'ont déjà dans le cas d'autres médicaments onéreux. »

Au bureau du ministre québécois de la Santé, Marc-Yvan Côté, on indique avoir pris connaissance de la décision du gouvernement fédéral hier, et avoir immédiatement demandé un « état de la situation » afin de pouvoir annoncer ce que le Québec pourra continuer à faire.

L'AZT, connu aussi sous le nom de zidovudine, était disponible au Canada depuis 1986, et depuis septembre 1989 son utilisation s'était étendue aux personnes porteuses du virus VIH, alors qu'auparavant il était prescrit aux malades ayant un sida déclaré. Environ 7500 personnes l'ont reçu au Canada.

Le médicament devrait être disponible en pharmacie d'ici quelques semaines, le temps que la manufacturier Burroughs Wellcome puisse le fournir. Il sera disponible en capsules de 100 milligrammes, ainsi que sous forme de sirop à saveur de fraise pour les enfants.

L'AZT a été très controversé. Le médicament ne guérit évidemment pas du sida et ne fait pas disparaître les cellules infectées, mais il bloque la reproduction dans l'organisme du virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Le Comité sida-aide Montréal a produit cet été un rapport faisant le tour des avantages et inconvénients de l'AZT, se basant sur les études scientifiques disponibles. Il appert que l'AZT permet de ralentir le processus de la maladie, qu'il peut prolonger la vie (mais pas dans tous les cas) et améliorer la qualité de vie des malades.

Par contre, l'AZT peut être très toxique pour les globules rouges et blancs du sang, et à doses importantes il est associé à des nausées, des démaillages, des vomissements, etc. Quoique ces effets négatifs ne sont pas irréversibles.

« Maintenant la toxicité semble moins dommageable puisque les doses d'AZT sont moins fortes qu'avant, et qu'on le prescrit plus tôt aux personnes porteuses qui n'ont pas développé de grandes complications », explique Christopher Cockrill, du Comité québécois des personnes atteintes du virus. « En moyenne, les gens en prennent 500 mg par jour (soit 4 capsules de 100 mg), ce qui est la moitié moins de ce qu'on prescrivait il y a quelques mois. Par contre, plusieurs malades le prennent encore à hautes doses, et d'autres sont obligés de cesser le traitement après un an, parce que l'anémie se développe. »

« Un autre anti-viral, le DD1, est actuellement prescrit expérimentalement, continue-t-il. Ses actions sont semblables à l'AZT, mais ses effets secondaires sont différents. »

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1992

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél: (514) 945-7874
Fax: (514) 945-7874
Tél: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du demandeur	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
PANAGIOTIS MAKRO-GIANOUDIS, CONSTANTINOS DEDES Miteras Pizzeria	1 Restaurant pour vendre	2320, boul. Rosemont Montréal
2320, boul. Rosemont Montréal	Dossier: 861-203	
2760-6607 QUEBEC INC. Marché d'Escompte	1 Épicerie	2200, De Lorimier Montréal
2200, De Lorimier Montréal	Dossier: 175-158	
RESTAURANT YAO YIE INC. Restaurant Yao Yie	1 Restaurant pour vendre	13301, Sherbrooke Est Montréal
13301, Sherbrooke Est Montréal	Dossier: 861-401	
CHARLES, Danielle, Café Pamela	1 Restaurant pour vendre	5042, ave. du Parc Montréal
5042, ave. du Parc Montréal	Dossier: 221-010	
BLAIS, Rose-Marie Restaurant Notre Chez nous	2 Restaurants pour vendre	2618, rue Masson Montréal
2618, rue Masson Montréal	Dossier: 607-689	
C.D. MEUNIER INC. Restaurant Chez Momo	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre	4201, Ontario Est, S. 104 Montréal
4201, Ontario Est, S. 104 Montréal	Dossier: 821-546	
2749-4442 QUEBEC INC. Restaurant Ville de Magie	1 Restaurant pour vendre	5175 A, avenue du Parc Montréal
5175 A, avenue du Parc Montréal	Dossier: 861-153	
SAKHI, Aicha Dépanneur Renaissance	1 Épicerie	300, rue Ontario Est Montréal
300, rue Ontario Est Montréal	Dossier: 861-468	
170632 CANADA INC. Mangione Pizzeria	1 Restaurant pour vendre	705, Ste-Catherine O. lo. 1-129 Montréal
10880, Jacques Bizard Montréal	Dossier: 861-492	
ANDRÉ LACHAPPELLE INC. Restaurant Persil-Par La	1 Restaurant pour vendre	3481, boul. Gouin Est Montréal
3481, boul. Gouin Est Montréal	Dossier: 241-554	
BAR CAFÉ LOLAS PARADISE INC. Talilouh Est	Changement de catégorie d'un Restaurant pour vendre	3606, boul. St-Laurent Montréal
3606, boul. St-Laurent Montréal	Dossier: 564-567	
2841-9661 QUEBEC INC. Van Horne Bagel	1 Épicerie	5862, Sherbrooke Ouest Montréal
42, Windermere		

RÉSULTATS

loto-québec

Tirage du 90-10-17

649

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	5 021 421,40 \$
5/6+ 4	240 087,40 \$
5/6 257	2 857,50 \$
4/6 16 055	87,90 \$
3/6 316 741	10,00 \$

9 13 14 33 39 40

VENTES TOTALES: 19 592 280,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 10 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-10-20

Tirage du 90-10-17

Extra

Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS	LOTS
9 15 9 17	100 000 \$
1 5 9 17	1 000 \$
5 9 17	250 \$
9 17	50 \$
17	10 \$
7	2 \$

Tirage du 90-10-17

Panco

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

2	3	4	7	15
20	21	22	24	25
32	38	43	45	47
48	53	59	65	67

Prochain tirage: 90-10-19

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

L'HABITATION COOPÉRATIVE

La preuve est faite!

• 1000 Coopératives d'habitation

- 20 000 logements
- 30 000 membres
- 50 000 résidents

• 6 fédérations

- 100 employés
- chiffres d'affaires: 4M\$
- actifs propres: 30M\$

UN ACTIF IMMOBILIER COLLECTIF DE 900 MILLIONS DE \$

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

1089, avenue de Salaberry Québec (Québec) G1R 2V7

Téléphone: (418) 648-6758
Télécopieur: (418) 648-9991

Outaouais

Montréal

Montréal

Saguenay



Guy D'Anjou

Qui de Guy D'Anjou ou de Serge Turgeon sera le 35e membre de la Commission B-C?

Norman Delisle
de la Presse Canadienne

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement a tenté hier un subterfuge pour nommer le président de la Fédération des commissions scolaires, Guy D'Anjou, comme membre de la commission sur l'avenir du Québec.

Sa tactique a cependant échoué car le Parti québécois a bloqué la manœuvre et exigé la nomination du porte-parole de l'Union des artistes, Serge Turgeon, qui reçoit l'appui inconditionnel de tout le monde du secteur culturel. Cette motion, présentée par M. Jacques Brassard, n'a pas reçu l'assentiment du ministre Michel Pagé, leader du gouvernement.

Il reste un seul poste non encore comblé au sein de la commission de 35 membres chargée d'étudier l'avenir du Québec, et la loi prévoit qu'il

doit être rempli par un représentant du milieu de l'enseignement ou de la culture.

Le premier ministre Robert Bourassa doit procéder à la nomination mais après avoir consulté le chef de l'opposition Jacques Parizeau.

Hier, le leader parlementaire du gouvernement a tenté de faire approuver la nomination de M. D'Anjou en promettant qu'un projet de loi sera présenté plus tard pour inclure aussi le nom de M. Turgeon parmi les membres de la commission.

« La volonté du gouvernement, c'est de nommer à la fois MM. D'Anjou et Turgeon », a dit M. Pagé.

Les députés du Parti québécois se sont objectés cependant à la procédure de M. Pagé, et ont répliqué par une motion proposant au premier ministre de nommer le président de l'Union des artistes, conformément aux nombreuses recommandations émanant de façon unanime des mil-

lieux culturels en faveur de M. Turgeon. M. Pagé a refusé de donner son consentement, qui était requis, pour cette nomination.

Tout ce grenouillage autour de la dernière nomination au sein de la commission commence à soulever la colère des membres déjà en place, qui se réunissent à huis clos hier.

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, juge « incompréhensible » que M. Turgeon ne soit pas encore nommé au sein de la commission et déplore que le premier ministre « ne choisit pas les membres en fonction de leur représentativité mais en fonction d'autres considérations liées à son point de vue sur l'avenir du Québec ».

Pour le président de l'UPA, Jacques Proulx, il va falloir « régler la composition pour que la commission ait la crédibilité nécessaire dans le dossier ».



Serge Turgeon

Le président de la CSN, Gérald Larose, trouve « curieux l'acharnement » déployé par le gouvernement pour bloquer la nomination de M. Turgeon.

Le député fédéral de Lac-Saint-Jean, Lucien Bouchard, croit lui aussi que la crédibilité de la commission sera affectée par tout ce grenouillage. « Je dois admettre que tout cela affecte la crédibilité de la commission », a-t-il dit.

Quant à Louis Laberge, de la FTQ, il n'y est pas allé par quatre chemins : « Il n'y a pas de doute aux yeux de la population que la commission est une affaire paquetée, qui penche plus d'un bord que de l'autre ».

« Ce n'est pas exclu comme possibilité que, si je me rends à l'évidence qu'il n'y a rien à foutre là, je ne resterai pas longtemps », a conclu M. Laberge.

Un entente intervient au Sénat, mais pas sur la TPS

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les sénateurs se sont enfin entendus pour se remettre sérieusement au boulot.

Cet accord n'empêchera pas les libéraux de poursuivre leur guerre d'usure contre le projet de taxe de

vente sur les produits et services, mais le gouvernement est confiant de remporter le vote final sur cette législation.

Les travaux ont repris au Sénat immédiatement après l'adoption de cette entente. En quelques minutes, les sénateurs ont adopté un projet de loi qui était bloqué à la Chambre haute depuis maintenant neuf mois, le projet de loi C-28. Cette législation

permet la récupération des pensions de vieillesse versées aux particuliers bien nantis, propose une surtaxe sur les particuliers et traite de l'impôt des grandes corporations.

Les libéraux ont voté contre cette législation, mais les conservateurs, enfin majoritaires au Sénat, ont assuré son adoption.

L'entente intervenue hier, après trois jours d'intenses négociations,

comporte un échéancier quant à l'adoption de divers projets de loi chers au gouvernement conservateur. En vertu de cet accord, le projet de loi réformant l'assurance-chômage, qui se balade entre la Chambre des communes et le Sénat depuis novembre 1989, sera mis aux voix au plus tard lundi prochain. Les sénateurs devront également se prononcer avant le 29 octobre sur le projet de loi pré-

voyant le financement public du projet d'exploitation pétrolière Hibernia.

Le rapport sur le projet de loi sur la taxe de vente devra être considéré avant le 25 octobre. Il y aura une limite sur le nombre d'amendements qui pourront être apportés à l'étape de la troisième lecture, mais aucune date limite n'a été fixée sur le vote final sur cette législation.

Le leader du gouvernement au Sénat, Lowell Murray, a admis que les conservateurs auraient préféré obtenir cette concession, mais il a dit comprendre pourquoi les libéraux s'y étaient refusés.

Le leader libéral au Sénat, Allan MacEachen, a affirmé hier qu'il leur était inacceptable de fixer une telle date parce que leur objectif était toujours de stopper la taxe de vente.

Les travaux étaient paralysés à la Chambre haute depuis le 4 octobre dernier, après que le président du Sénat Guy Charbonneau ait tenu un vote en l'absence des libéraux.

Hier, les deux partis se sont entendus pour qu'un tel geste ne se reproduise plus. Ils ont accepté de limiter la durée de la sonnerie des cloches qui appellent les sénateurs au vote, afin d'éliminer le besoin de recourir à un tel précédent.

Lorsqu'il n'y avait aucune limite à cette sonnerie, un parti pouvait bloquer les travaux en refusant de se présenter en chambre pour voter.

Les deux partis se sont également

entendus sur des règlements pour que les sénateurs ne soient pas obligés de siéger la nuit et les fins de semaine.

En annonçant les détails de cette entente au Sénat, M. MacEachen a souligné que les libéraux avaient bien l'intention de continuer à « jouer les trouble-fête » pour lutter contre la taxe de vente.

M. Murray a indiqué qu'il s'attendait à les voir poursuivre leurs tactiques dilatoires, mais il a souligné que celles-ci se feraient dans le cadre des règlements du Sénat. Il espère que, dans ces circonstances, il sera plus facile au gouvernement de parer à la stratégie libérale.

« Il y a tactiques dilatoires et tactiques dilatoires, a-t-il expliqué. Il y a celle qui se font à l'extérieur des règles, qui bloquent totalement le processus parlementaire, qui vous empêchent même de parler, et il y a celles qui se font à l'intérieur, et dont nous comprenons le fonctionnement ».

Il a dit s'attendre à ce que les débats soient longs et vigoureux, à ce qu'on assiste à d'autres lectures de pétitions, nom par nom, mais il s'est dit assuré de voir le Sénat adopter le projet de loi sur la taxe de vente avant la date fixée pour son entrée en vigueur, le premier janvier 1991.

« Même si je m'attends à ce qu'ils fassent tout pour tuer ce projet de loi, ils ne réussiront pas », a-t-il soutenu.

Une faillite ne dispense pas de verser les prestations

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a statué hier que la faillite d'un Québécois ne le dispensait pas de verser une prestation compensatoire à son ex-épouse.

Le plus haut tribunal du pays a par la même occasion passé un savon à la Cour d'appel du Québec, qui n'aurait pas dû intervenir dans la cause opposant Louise Lacroix à Normand Valois et renverser le jugement rendu en première instance.

« Le jugement de la Cour supérieure ne comporte aucune erreur qui puisse toucher à la validité de son dispositif et ainsi justifier un renversement en appel », a écrit le juge Charles Gonthier dans la décision unanime de la Cour suprême. Force m'est de conclure à l'illégitimité de l'intervention de la Cour d'appel dans le présent dossier. »

Il s'agit de la première cause portant sur l'octroi d'une prestation compensatoire à se rendre en Cour suprême. Le juge Gonthier a toutefois tenu à préciser que la Cour avait

dû se limiter aux questions précises soulevées par cette cause, et n'avait donc pu se pencher sur les principaux éléments des débats qui ont cours actuellement sur les règles d'octroi de la prestation compensatoire.

Le recours en prestation compensatoire a été introduit dans le droit québécois en décembre 1982 afin de pallier les injustices engendrées par certains régimes matrimoniaux en permettant la compensation d'un époux ayant enrichi le patrimoine de son conjoint par son apport en biens ou en services.

La cause opposant Mme Lacroix à M. Valois portait sur l'effet d'une faillite sur l'obligation de verser une telle compensation.

M. Valois et Mme Lacroix se sont mariés en 1969 sous le régime de la séparation de biens et ont cessé toute cohabitation en 1977. Au cours du mariage, M. Valois s'est lancé en affaires avec son épouse, qui jouissait alors d'un capital important. Toutes leurs entreprises ont échoué.

M. Valois a déclaré faillite en janvier 1978. Depuis, il est devenu l'âme dirigeante d'une compagnie de transport et possède une résidence en copropriété. De son côté, Mme Lacroix s'est retrouvée complètement démunie.

En 1981, elle a présenté une requête en divorce. La Cour supérieure a alors condamné M. Valois à lui verser 40 000 \$ à titre de prestation compensatoire et d'indemnité forfaitaire de rétablissement et de soutien.

La Cour d'appel du Québec a renversé ce jugement en novembre 1984.

Dans le jugement de la Cour supérieure déposé hier, le juge Gonthier a déclaré que l'attribution d'une prestation compensatoire relevait largement de la faculté d'appréciation des faits du juge de première instance. Dans ce contexte, le rôle du tribunal d'appel est de corriger les erreurs de droit.

« A moins d'être en mesure de relever une erreur d'appréciation à ce point marquée qu'elle témoigne d'une erreur touchant aux principes

juridiques, la Cour d'appel n'est pas justifiée d'intervenir », a-t-il écrit.

Le juge Gonthier a soutenu que c'était la Cour d'appel qui avait commis une erreur de droit en statuant que la faillite dispensait une personne de son obligation de verser une prestation compensatoire.

Il a expliqué que la Loi sur la faillite ne libérait pas une personne de ce type d'obligation.

Le juge a ajouté que la Cour d'appel avait fait une deuxième erreur en considérant que la faillite de M. Valois prouvait irréfutablement qu'aucun enrichissement ne subsistait de la relation matrimoniale, et qu'il n'y avait aucun lien entre l'apport antérieur à la faillite et la situation matérielle actuelle de M. Valois.

Il a fait observer que dans une affaire de faillite, l'assemblée des créanciers pouvait, pour diverses raisons, laisser certains éléments au failli, et que certaines tractations plus ou moins frauduleuses pouvaient lui avoir fait récupérer d'autres éléments.

Mauvaises notes pour Mulroney en environnement

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — Une coalition de 28 groupes environnementaux a décerné de mauvaises notes hier au gouvernement fédéral et accuse le premier ministre et le Cabinet de parler beaucoup d'environnement mais de faire très peu pour le protéger.

Parmi les 12 dossiers examinés, Ottawa a, selon le Comité pour un Canada vert, échoué ou presque dans six d'entre eux, obtenu la note de passage dans trois et réussi dans trois autres. « Une performance décevante », a indiqué M. Stephen Hazell, du Comité canadien pour les ressources de l'Arctique, lors d'une conférence de presse.

La coalition des plus importants groupes canadiens et québécois ren-

daient public hier le premier bulletin vert du gouvernement.

Ils comptent répéter l'expérience au cours des prochaines années. Leur grille d'évaluation est un ensemble de recommandations pratiques remises au premier ministre Mulroney il y a 18 mois par leur coalition.

« Le premier ministre a beaucoup parlé d'environnement depuis deux ans mais il semble ne pas comprendre la question car ses politiques ne reflètent pas ses engagements », a commenté Kai Millyard, des Amis de la Terre.

Les cinq représentants présents ont indiqué qu'ils attendaient avec impatience et inquiétude le Plan vert du ministre de l'Environnement Robert René de Cotret qui doit être

rendu public en novembre. S'ils craignent qu'il manque de vigueur, ils ont dit qu'ils ne s'en prendraient pas nécessairement au ministre.

« Le Cabinet et le premier minis-

tre sont responsables de l'inaction du gouvernement parce que s'ils avaient la volonté politique nécessaire, les choses bougeraient plus rapidement », a soutenu M. Millyard.

Propos authentiques d'un client

J'ai comparé quelques prix dans plusieurs super marchés et j'ai trouvé les prix d'Anjou Québec 10% moins cher pour une qualité et un service bien supérieurs.

chez

Anjou QUÉBEC

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier

1025, rue Laurier ouest

272-4065 272-4086

Notre qualité fait notre renommée

QUÉBEC / AMÉRIQUE

La littérature québécoise chez Gallimard

Québec/Amérique, en collaboration avec la librairie Gallimard, vous invite à rencontrer un grand auteur québécois.

Qui? Noël Audet
Quoi? Écrire de la fiction au Québec
Pourquoi? Une séance de lecture
Quand? Le samedi 20 octobre à 14 heures
Où? Librairie Gallimard
3700, boul. St-Laurent
Montréal

L'essai de 197 pages sera disponible à 16,95\$

\$10,000,000,000

(Approximatif)

TIRAGE SAMEDI

649

Ca change pas le monde. Sauf que...

Lise Bacon ne songe à aucune mesure coercitive pour économiser le pétrole

Pierre April
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — La ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, a indiqué, hier, qu'elle n'avait pas du tout l'intention de rationner l'essence et les produits pétroliers ou

d'imposer des mesures coercitives pour forcer les consommateurs à économiser. Pour l'instant, elle estime que des mesures volontaires seront suffisantes pour réduire la consommation et permettre aux Québécois de passer tant bien que mal au travers de la crise pétrolière occasionnée par les menaces de guerre dans le Golfe

persique. « Il faut demander à la population de ne pas consommer plus qu'il ne le faut », a précisé Mme Bacon à l'entrée de la Chambre. La ministre, qui a participé à une rencontre fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie dans la capitale fédérale, « parce que c'était dans l'intérêt économique des Québécois

que j'y sois », n'a pas voulu parler de situation de crise et se montrer trop alarmiste. Comme ses homologues des autres provinces l'ont fait, Mme Bacon s'est engagée à préparer et à présenter au Conseil des ministres dès la semaine prochaine une série de mesures volontaires susceptibles de réduire la consommation des produits pétroliers au Québec.

Le Collège Lasalle menace de fermer

Caroline Montpetit

LE COLLÈGE d'enseignement professionnel Lasalle, situé sur la rue Drummond, à Montréal, fermera ses portes dès le mois de décembre, si ses 230 professeurs chargés de cours n'acceptent pas le plan de survie présenté par l'entreprise au mois d'octobre dernier.

C'est la conclusion qu'a tirée hier la direction de l'établissement, face à une sentence rendue le 15 août dernier par l'arbitre Gilles Lavoie du tribunal du Travail, recommandant au Collège d'accorder le statut de professeurs à temps plein à 83 de ses enseignants, au cours des deux prochaines années.

Le président du Groupe Collège Lasalle, dont fait partie l'établissement de la rue Drummond, M. Jacques A. Lefebvre, a déclaré hier que l'application de cette sentence signifierait inéluctablement la fermeture

de cette entreprise privée.

« L'application de cette sentence suggère des investissements de deux millions de dollars pour l'entreprise, sur un budget de 40 millions par année. Au mois d'octobre, nous avons présenté un plan de survie aux professeurs, qui propose l'embauche à temps plein de 33 professeurs. Nous avons signifié aux enseignants qu'il s'agissait d'une offre finale de la direction et que son refus précipiterait la fermeture de l'entreprise », affirme Louise-Marie Saint-Arnaud, directrice des communications au Collège Lasalle.

Outre l'argument financier, la direction du collège affirme que l'embauche de professeurs à temps plein contrevient à la philosophie du collège d'embaucher des enseignants faisant partie prenante de l'industrie.

Rappelons que le Collège Lasalle se spécialise dans les secteurs de la mode, de la restauration et de l'hôtellerie, du tourisme et des techniques

de bureau.

Ses 230 enseignants ont obtenu une accréditation syndicale, au local 57 de la Fédération des Travailleurs du Québec, il y a quatre ans.

« Il est dans la philosophie du collège d'engager des professeurs qui travaillent parallèlement au sein de ces industries. Cette philosophie permet aux professeurs de rester très au fait de l'actualité et préserve les contacts étroits entre le collège et le milieu du travail », poursuit Mme Saint-Arnaud.

Les professeurs du Collège Lasalle n'avaient toujours pas répondu au plan de survie de la direction hier soir.

Le Collège Lasalle compte 2760 étudiants dont plus de la moitié fréquentent l'établissement à temps plein.

Advenant la fermeture de l'entreprise, ces étudiants devront être relocalisés dans d'autres collèges et cégeps du Québec.

Des experts demandent un examen minutieux du renouvellement canadien de l'accord NORAD

Jocelyn Coulon

DES experts canadiens ont demandé hier un examen minutieux du renouvellement de l'accord NORAD sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

Le Comité de la Chambre sur les Affaires extérieures tient présentement à Ottawa des auditions limitées pour décider de la tenue d'audiences publiques sur l'accord NORAD qui vient à échéance en avril 1991. Le NORAD lie la Canada et les États-Unis. Sa mission est de détecter une attaque de bombardiers et de missiles de croisière contre l'Amérique du Nord.

Selon John Lamb et Tarik Rauf, du Centre canadien pour le contrôle des armements, le Canada devrait renouveler l'accord pour une période de deux ans et non de cinq ans et exercer des pressions sur les deux

superpuissances pour qu'elles limitent le développement et la multiplication de nouveaux missiles de croisière.

Les deux experts ont estimé que NORAD a encore sa raison d'être même si le monde est entré dans une période de détente exceptionnelle. « Ce qui n'a pas changé, c'est le risque d'une guerre nucléaire accidentelle qui demeure possible à cause du maintien de dizaines de milliers de têtes nucléaires qui peuvent être lancées au-dessus du pôle Nord, ont-ils dit. C'est cette menace qui rend l'accord NORAD pertinent pour notre sécurité dans les années 90 ».

Passant en revue les programmes militaires américains et soviétiques, les deux experts ont souligné que le développement de missiles de croisière « invisibles » (ou furtifs) et supersoniques allaient rendre le travail de détection plus difficile et plus coûteux.

M. Rauf a déclaré que le Canada

devrait être vigilant face aux actuelles négociations américano-soviétiques sur la réduction des armes stratégiques (START). En 1985, les deux superpuissances promettaient une réduction de 50 % de leurs arsenaux nucléaires. « Actuellement, le projet de traité START ne prévoit qu'une réduction de 16 %, a-t-il dit.

Ce qui est plus important pour le NORAD, c'est que le traité permettra une modernisation des flottes de bombardiers et de missiles de croisière lancés par des avions ou des navires. « Cette situation va compliquer la détection et générer un nouvel intérêt pour la défense anti-aérienne », a dit M. Rauf. Le résultat sera l'augmentation des dépenses pour des systèmes de défense aérienne.

MM. Rauf et Lamb ont demandé au Canada de faire pression sur les deux superpuissances pour qu'elles limitent la modernisation et le déploiement de missiles de croisière aériens et interdisent les missiles lancés par des navires. Les deux experts ont recommandé que l'accord NORAD soit renouvelé pour deux ans seulement ce qui permettrait au

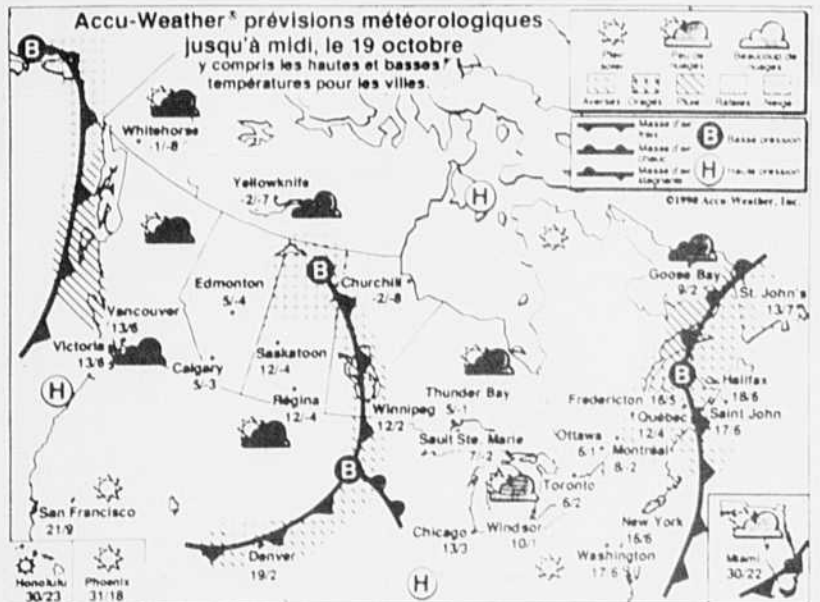
Canada de suivre l'évolution des négociations START et de réagir en conséquence. L'accord est généralement renouvelé pour cinq ans.

MM. Rauf et Lamb ont aussi suggéré que le Canada s'engage dans un dialogue avec toutes les nations circumpolaires autre que les superpuissances pour leur proposer la création d'un système de radars spaciaux pour la surveillance des activités militaires dans la région arctique.

M. Roger Hill, de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale a demandé le renouvellement de l'accord mais n'a fait aucune recommandation précise au Comité. Il a plutôt suggéré aux députés membres du Comité une liste de questions sur lesquelles ils pourraient se pencher au cours d'auditions publiques.

M. Hill a souligné que le Canada devait examiner l'évolution de l'initiative de défense stratégique, les plans américains concernant la militarisation de l'espace et le risque d'une continentalisation de la défense nord-américaine à la suite des changements politiques et militaires en Europe.

LA METEO



Situation générale: une intense dépression venue des Grands Lacs traverse le Québec. Cette dépression laisse sur son passage de la neige pour les régions du centre du Québec et des averse accompagnées d'orages au sud de sa trajectoire.

Derrière la dépression, des vents vifs de l'ouest puis du nord-ouest apporteront un fléchissement marqué des températures. De plus, les régions montagneuses au nord du fleuve St-Laurent auront des chutes de neige.

Samedi, la dépression affectera toujours l'est de la province alors que les régions les plus à l'ouest se dégageront.

Les températures demeureront sous les normales saisonnières.

MONTREAL

Nuageux avec averse dispersées. Froid. Max: 6. Min: -2. Vents du sud-est de 30 à 60 km/h. Probabilité de précipitations: 40 %. Samedi: nuageux avec passages nuageux. LEVER DU SOLEIL 7 h 15. COUCHER 19 h 02.

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue: Nuageux avec chutes de neige dispersées. Des éclaircies en après-midi. Froid. Max: 2. Min: -6. Vents du nord-ouest de 40 à 70 km/h. Probabilité de précipitations: 40 %. Samedi: ennuageant.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Lac St-Jean: Pluie se changeant en neige passagère en matinée. Froid. Max: 4. Min: -2. Vents du nord-ouest de 30 à 60 km/h. Probabilité de précipitations: 50 %. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Saint-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: Gaspésie et Parc Forillon: Nuageux avec averse. Max: 12. Min: -2. Vents du sud-est de 30 à 60 km/h. Probabilité de précipitations: 90 %. Samedi: nuageux avec chutes de neige dispersées. Très venteux.

Saint-Jovite: Nuageux avec averse dispersées. Froid. Max: 4. Min: -2. Vents du nord-ouest de 30 à 60 km/h. Probabilité de précipitations: 90 %. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page A-6

AVIS est par les présentes donné que la Société Internationale de Gestion d'abonnements Inc., ayant son siège social à Montréal, a demandé en vertu de l'art. 28 de la loi sur les Compagnies, P.O. chap. C-38) la permission de se dissoudre.

Robert D. Bureau
1155 Ducharme
Montréal, QC H2V 2V1
Tel. 274-5468

Canada, Province de Québec, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ROBERT BÉDARD, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 470 St-Joseph, Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT BÉDARD, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ROBERT BÉDARD, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 470 St-Joseph, Ste-Jude, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT BÉDARD, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-04-003151-900.

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DE LA FAMILLE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
GLADYS ZAMBELLI,
Partie demanderesse
C.
THEODOROS KOUTSOUDAKIS,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à THEODOROS KOUTSOUDAKIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, est St-Antoine, Montréal dit district, salle 1, 100, dans les 40 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande de séparation de corps a été remise au greffe à titre de fiduciare, portant la date officielle de 10489, rue Oscar, Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-12-191458-902.

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille - divorces
MONIQUE CHAPLEAU, domiciliée et résidant au 10489, rue Oscar, Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal.

Demanderesse
C.
ROBERT CORBEIL, de résidence et domicile inconnus, Défendeur

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Monsieur Robert Corbeil de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, est St-Antoine, à Montréal dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur Robert Corbeil.

MONTRÉAL, le 19e jour d'octobre 1990.
DANE BERLINGUET,
PROTONOTAIRE ADJOINTE
Dame Monique Chapleau
10489, rue Oscar,
Montréal-Nord, Québec
H1H 5J6
Tel.: (514) 387-8080

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
Prenez avis que ANDRÉE JOUCOEUR s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ANDRÉE JOUCOEUR. Ce changement n'affectera aucune autre personne.
Montréal, le 4 octobre 1990
La requérante,
SERGE ROSENBERG, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SERGE ROSENBERG de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame, est, Montréal, dit district, salle 1, 100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie des procédures, de la déclaration, et avis 119.1 P.C. a été remise au greffe à l'intention de SERGE ROSENBERG.
Lieu: MONTREAL
Date: 16 octobre 1990
LUCIE MARTINEAU, P.A.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
CHANTAL RACINE
PRENEZ AVIS que CHANTAL RACINE, domiciliée au 457 rue Charon à Montréal, H3K 2P3, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de CHANTAL DESMERS.
MONTREAL, le 9 octobre 1990.
FERLAND OUELLET ET PROULX, Procureurs de Chantal Racine.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
MANNERING
PRENEZ AVIS que JOSEPH PATRICK RICHARD MANNERING, domicilié au 1434, Du Châteauguier, à Brossard, Québec, J7G 2Y6, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de RICHARD PATRICK PETRIE. Ce changement affectera aussi les deux filles mineures de monsieur Mannering, MARIE-FABIENNE EMILIE MANNERING et MARIE-JEAN SARAH MANNERING, dont le nom de famille sera aussi changé de MANNERING à PETRIE.
MONTREAL, le 9 octobre 1990.
HEENAN, BLAISE, Procureurs de Richard Mannering.

AVIS LÉGAL
Avis est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, chapitre P-16), que la garantie créée par un acte de fiducie, d'hypothèque, de gage et de nantissement intervenu devant Me Jean Lapointe, notaire à Sainte-Agathe-des-Monts, entre Les Laminés Laurentiens Ltée (Laurent Laminates Ltd) et Montréal Trust à titre de fiduciare, portant la date officielle de 3 avril 1989 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 864005, est devenue exécutoire suite au défaut de Les Laminés Laurentiens Ltée de respecter les termes et conditions dudit acte de fiducie.
MONTREAL, le 18 octobre 1990.
deGRANDPRÉ, GOGIN, procureurs de Montréal Trust, pour le défendeur
d'obligations émises par Les Laminés Laurentiens Ltée.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-032031-903.

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
C.

SERGE ROSENBERG, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SERGE ROSENBERG de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame, est, Montréal, dit district, salle 1, 100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie des procédures, de la déclaration, et avis 119.1 P.C. a été remise au greffe à l'intention de SERGE ROSENBERG.
Lieu: MONTREAL
Date: 16 octobre 1990
LUCIE MARTINEAU, P.A.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
CHANTAL RACINE
PRENEZ AVIS que CHANTAL RACINE, domiciliée au 457 rue Charon à Montréal, H3K 2P3, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de CHANTAL DESMERS.
MONTREAL, le 9 octobre 1990.
FERLAND OUELLET ET PROULX, Procureurs de Chantal Racine.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
MANNERING
PRENEZ AVIS que JOSEPH PATRICK RICHARD MANNERING, domicilié au 1434, Du Châteauguier, à Brossard, Québec, J7G 2Y6, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de RICHARD PATRICK PETRIE. Ce changement affectera aussi les deux filles mineures de monsieur Mannering, MARIE-FABIENNE EMILIE MANNERING et MARIE-JEAN SARAH MANNERING, dont le nom de famille sera aussi changé de MANNERING à PETRIE.
MONTREAL, le 9 octobre 1990.
HEENAN, BLAISE, Procureurs de Richard Mannering.

AVIS LÉGAL
Avis est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, chapitre P-16), que la garantie créée par un acte de fiducie, d'hypothèque, de gage et de nantissement intervenu devant Me Jean Lapointe, notaire à Sainte-Agathe-des-Monts, entre Les Laminés Laurentiens Ltée (Laurent Laminates Ltd) et Montréal Trust à titre de fiduciare, portant la date officielle de 3 avril 1989 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 864005, est devenue exécutoire suite au défaut de Les Laminés Laurentiens Ltée de respecter les termes et conditions dudit acte de fiducie.
MONTREAL, le 18 octobre 1990.
deGRANDPRÉ, GOGIN, procureurs de Montréal Trust, pour le défendeur
d'obligations émises par Les Laminés Laurentiens Ltée.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-12-191458-902.

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille - divorces
MONIQUE CHAPLEAU, domiciliée et résidant au 10489, rue Oscar, Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal.

Demanderesse
C.
ROBERT CORBEIL, de résidence et domicile inconnus, Défendeur

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Monsieur Robert Corbeil de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, est St-Antoine, à Montréal dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur Robert Corbeil.

MONTRÉAL, le 19e jour d'octobre 1990.
DANE BERLINGUET,
PROTONOTAIRE ADJOINTE
Dame Monique Chapleau
10489, rue Oscar,
Montréal-Nord, Québec
H1H 5J6
Tel.: (514) 387-8080

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-032031-903.

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
C.

SERGE ROSENBERG, Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SERGE ROSENBERG de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame, est, Montréal, dit district, salle 1, 100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie des procédures, de la déclaration, et avis 119.1 P.C. a été remise au greffe à l'intention de SERGE ROSENBERG.
Lieu: MONTREAL
Date: 16 octobre 1990
LUCIE MARTINEAU, P.A.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
CHANTAL RACINE
PRENEZ AVIS que CHANTAL RACINE, domiciliée au 457 rue Charon à Montréal, H3K 2P3, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de CHANTAL DESMERS.
MONTREAL, le 9 octobre 1990.
FERLAND OUELLET ET PROULX, Procureurs de Chantal Racine.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
MANNERING
PRENEZ AVIS que JOSEPH PATRICK RICHARD MANNERING, domicilié au 1434, Du Châteauguier, à Brossard, Québec, J7G 2Y6, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de RICHARD PATRICK PETRIE. Ce changement affectera aussi les deux filles mineures de monsieur Mannering, MARIE-FABIENNE EMILIE MANNERING et MARIE-JEAN SARAH MANNERING, dont le nom de famille sera aussi changé de MANNERING à PETRIE.
MONTREAL, le 9 octobre 1990.
HEENAN, BLAISE, Procureurs de Richard Mannering.

AVIS LÉGAL
Avis est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, chapitre P-16), que la garantie créée par un acte de fiducie, d'hypothèque, de gage et de nantissement intervenu devant Me Jean Lapointe, notaire à Sainte-Agathe-des-Monts, entre Les Laminés Laurentiens Ltée (Laurent Laminates Ltd) et Montréal Trust à titre de fiduciare, portant la date officielle de 3 avril 1989 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 864005, est devenue exécutoire suite au défaut de Les Laminés Laurentiens Ltée de respecter les termes et conditions dudit acte de fiducie.
MONTREAL, le 18 octobre 1990.
deGRANDPRÉ, GOGIN, procureurs de Montréal Trust, pour le défendeur
d'obligations émises par Les Laminés Laurentiens Ltée.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUEBEC. No. 500-12-191458-902.

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille - divorces
MONIQUE CHAPLEAU, domiciliée et résidant au 10489, rue Oscar, Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal.

Demanderesse
C.
ROBERT CORBEIL, de résidence et domicile inconnus, Défendeur

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Monsieur Robert Corbeil de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, est St-Antoine, à Montréal dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur Robert Corbeil.

MONTRÉAL, le 19e jour d'octobre 1990.
DANE BERLINGUET,
PROTONOTAIRE ADJOINTE
Dame Monique Chapleau
10489, rue Oscar,
Montréal-Nord, Québec
H1H 5J6
Tel.: (514) 387-8080

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUEBEC. No. 500-02-0106/0-1000. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse: VS ANDRÉ GUERIN, partie défenderesse. Le 31 octobre 1990 à 10h00 au 37, THOMAS KIMPTON, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ GUERIN, saisis en cette cause, consistant en 1 div. tribune eau, 1 four micro-onde Toshiba, 1 lave-vaisselle Kitchen Aid, 1 système de son Pioneer, 1 set de salon en cuir noir. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LAROCHE, huissier, (514) 611-8888. JACQUES LACROIX, huissier, 865 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, QC J6W 3W5 Montréal, le 20 octobre 1990.

7,965 513 \$
Ligne Tel-Don
1-800-267-5555

John Crow parle et le dollar se calme

Jean-Pierre Legault

LE GOUVERNEUR de la Banque du Canada a mis fin hier — du moins pour le moment — à la baisse du dollar qui, après avoir montré une grande faiblesse, en début de journée a clôturé en légère hausse par rapport à mercredi soir, cotant à 85,51 cents US.

Comparaisant devant le Comité des finances des Communes, M. Crow a déclaré que la récente appréciation des prix du pétrole le forçait à faire montre de prudence quant à la baisse des taux d'intérêt au pays.

Il a soutenu que les turbulences actuelles au niveau international commandaient davantage de précautions.

Le message à rapidement été reçu des investisseurs internationaux et, en quelques minutes, le dollar s'est apprécié de plus d'un demi cent. Auparavant, la Banque du Canada était intervenue de façon régulière et soutenue pour enrayer la glissade du billet vert, sans trop de succès toutefois. A un certain moment le dollar se transigeait à 84,76 cents US.

Ce fut une journée « très active » pour les cambistes qui devaient répondre tant à des demandes de vente que d'achat du dollar canadien. Les spéculateurs s'en donnaient à cœur joie, vendant des dollars pour en racheter plus tard, à la recherche de gains facilités par la conjoncture.

En début d'après-midi, contrairement aux dernières semaines, la Banque du Canada haussait son taux d'escompte de 7 centièmes, à 12,66 %, dans l'espoir de freiner le désengagement des investisseurs internationaux et d'éviter tout mouvement trop marqué de la devise.

Dès l'ouverture, hier matin, le dollar repartait en baisse, cotant à 85,32 cents US à l'ouverture, après avoir perdu plus d'un cent US la veille.

Les tergiversations du ministre des Finances, Michael Wilson, à savoir si le Canada est présentement en récession, avait alors été l'élément déclencheur d'un mouvement que les cambistes voyaient venir depuis près de deux semaines.

Il y avait en effet des signes avant-coureurs. Depuis deux semaines, en effet, très peu d'activité avait été en-

registré sur le dollar canadien. « Il n'y avait plus de momentum à la hausse », a expliqué M. André Sullivan de la Banque Nationale de Paris à Montréal.

Dans ce contexte, la déclaration, ou la non-déclaration du ministre Wilson — c'est selon — n'est venue en quelque sorte que gonfler la voile du mouvement déjà amorcé de la devise. D'autant, que les investisseurs internationaux semblent avoir pris conscience que les placements en devises à rendement élevé perdaient de leur attrait. Outre le Canada, l'Angleterre et l'Australie sont considérées dans cette catégorie. Londres a baissé son taux directeur de 1 % au moment de son entrée dans le système monétaire européen, il y a deux semaines, et Canberra a fait de même vendredi dernier.

« Le Canada subit le contrecoup de ces baisses », explique M. Philippe Brunet, de la Banque de Montréal. Il doit en plus absorber l'impact de la baisse de 1,25 % du taux d'escompte depuis un mois et demi qui ne s'était pas encore vraiment répercuté sur le dollar.

La forte baisse a-t-elle pris fin hier en fin d'avant-midi ? Les cambistes sont unanimes : il y a maintenant place pour une légère correction à la hausse, mais elle ne devrait pas s'avérer durable. Le dollar a perdu plus de 2,5 cents US en moins d'une semaine. A plus long terme cependant, la devise devrait de nouveau perdre de son attrait.

Lors de sa comparution devant le Comité des finances, M. Crow s'est porté à la défense de la politique qu'il poursuit. Ainsi, quand un député a demandé à M. Crow s'il dormait paisiblement alors que le pays est en récession, il a répondu que la Banque du Canada faisait de son mieux pour stimuler la croissance économique sans alimenter l'inflation.

Mais la crise du Golfe crée des incertitudes à ce chapitre. « L'expérience passée du Canada avec des augmentations rapides du prix du pétrole démontre qu'il peut s'agir d'une source significative de pression inflationniste », a déclaré M. Crow.

Les députés de l'Opposition ont mis en doute l'efficacité de la politique du resserrement monétaire et des taux d'intérêt élevés, telle qu'adoptée par M. Crow, et ont affirmé



Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, dans un moment de réflexion avant sa comparution, hier, devant le Comité des finances des Communes.

que ce dernier devait répondre de la glissade du pays dans la première récession d'origine canadienne.

« Notre politique monétaire constitue ce qu'il y a de mieux pour maintenir un environnement propice à une croissance soutenue », a dit M. Crow qui admet que l'économie a ralenti et que le chômage augmente.

« Ce n'est rien pour nous faire sourire. »

Il a aussi répété qu'abaisser les taux d'intérêt pour se lancer à la rescousse de l'économie et l'empêcher de ralentir, ne constituait pas une solution valable, car des pays ont déjà fait l'expérience d'une telle politique et n'ont rien gagné.

L'excédent commercial canadien chute de 278 millions

OTTAWA (PC) — L'excédent commercial du Canada a chuté de 278 millions \$ en août dernier, pour toucher 960 millions \$. Les exportations ont baissé plus rapidement que les importations, a fait savoir, hier, Statistique Canada.

L'agence fédérale a précisé que cette baisse est toutefois beaucoup plus faible que celle de 639 millions \$ observée entre juin et juillet. L'excédent pour les huit premiers mois de 1990 est beaucoup plus élevé que celui observé à la même période en 1989 (7,2 milliards \$ par rapport à \$5,2 milliards \$).

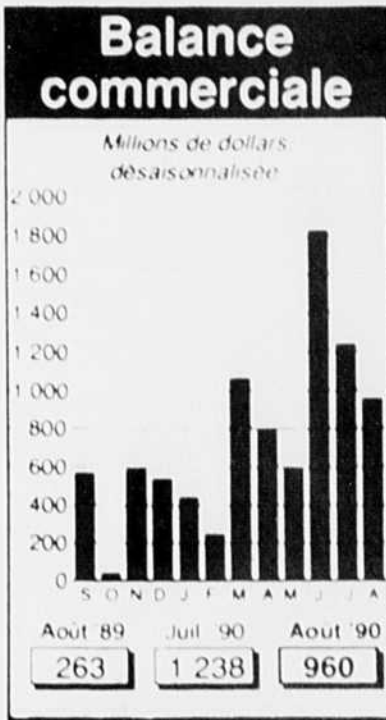
En août, le Canada a enregistré un excédent de 1,4 milliard \$ avec les États-Unis, en baisse par rapport à l'excédent de 1,7 milliard \$ enregistré en juillet.

Les exportations de marchandises pour le mois d'août se sont chiffrées à 12,0 milliards \$, en baisse de 528 millions \$ par rapport aux exportations de 12,6 milliards \$ enregistrées en juillet.

Une part importante de la baisse observée en août est attribuable à la diminution des exportations de voitures particulières, de camions et d'avions.

Les importations ont diminué de 249 millions \$ au mois d'août pour passer à 11,1 milliards \$ par rapport à 11,3 milliards \$ en juillet.

Les importations de machines et d'équipement ont fléchi de 308 millions \$, tandis que les importations de



Source: Statistique Canada (PC)

pièces de véhicules automobiles ont diminué de 341 millions \$. Cette dernière baisse est en partie compensée par une augmentation des importations de voitures particulières, ce qui correspond à une chute globale de 52 millions \$ pour le secteur des produits de l'automobile.

La crise du Golfe relance l'inflation aux États-Unis

Jean-Pierre Benoit de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — La flambée des prix du pétrole survenue cet été s'insinue dans l'économie américaine, relance l'inflation et menace de porter un nouveau coup à une croissance déjà très ralentie, selon les économistes.

L'annonce hier d'une progression des prix de détail de 0,8 % en septembre, au même rythme élevé qu'en août, et d'un alourdissement du déficit commercial américain le même mois — tous deux provoqués par le renchérissement du pétrole — constituait à cet égard deux signaux négatifs.

« Nous sommes au bord de la récession », affirme David Wyss, un économiste de la firme DRI-McGraw Hill.

La plupart des économistes estiment que la poussée d'inflation devrait se poursuivre en novembre et décembre, avec le renchérissement, notamment, des produits chimiques et du transport aérien.

Ces ponctions supplémentaires sur le budget des consommateurs devraient les inciter à limiter leurs achats, ceci d'autant que les perspectives de récession et les craintes pour l'emploi les ont déjà rendu prudents, expliquent les experts.

Mais cela aura à son tour une incidence directe sur l'activité économique, nourrie aux États-Unis à hauteur des deux tiers par les dépenses de consommation.

Hors énergie et alimentation — deux secteurs traditionnellement instables — les prix ont progressé de 0,3 %.

« Il s'agit d'un rythme de hausse relativement décent, mais les pressions inflationnistes sous-jacentes restent un motif d'inquiétude », observe M. Delos Smith, un expert du Conference Board, un institut de recherches économiques proche du patronat.

L'effet à long terme de la hausse des prix du pétrole reste en outre difficile à évaluer, souligne M. Smith.

Une prolongation de la crise au Moyen-Orient, l'irruption d'un conflit armé ou au contraire une solution diplomatique à l'invasion du Koweït par l'Irak peuvent déboucher sur un prix du pétrole à n'importe quel ni-

veau entre 20 et 40 \$ US par baril, avec des retombées très éloignées sur l'économie américaine, explique-t-il.

Dans ces conditions, la Réserve fédérale n'abaissera pas les taux d'intérêt, mesure attendue depuis le printemps dernier pour relancer l'économie américaine vacillante, estime M. Delos Smith.

Cet expert juge en outre que la réduction des dépenses budgétaires, actuellement débattue entre le Gouvernement américain et le Congrès, n'interviendra pas sous la forme d'une solution définitive avant les toutes prochaines élections parlementaires, constituant un empêchement supplémentaire pour la Fed quant à la baisse du loyer de l'argent.

Quant à la question de savoir si l'on doit parler de ralentissement de la croissance ou de récession, les économistes restent divisés.

Certains estiment au demeurant qu'il ne s'agit là que d'une question de sémantique. « Nous sommes en présence d'un très fort ralentissement de la croissance, il n'y a pas de doute que nous allons traverser une période très difficile », observe M. Smith, qui reste toutefois relativement optimiste quant à une reprise prochaine.

La baisse du dollar ajoute à ces maux. Si elle constitue un avantage pour les exportateurs américains et ouvre la perspective d'un rééquilibrage du commerce extérieur, elle vient aussi nourrir l'inflation dans un pays où les importations sont importantes.

Par ailleurs, la hausse des prix du pétrole a déjà débouché en août sur un alourdissement à 9,3 milliards \$ US du déficit du commerce extérieur américain, porté à 96,8 milliards \$ US en rythme annuel pour les huit premiers mois.

Mais les économistes ne prévoient pas de dérapage brutal et prolongé de l'inflation, à moins d'un conflit dans le Golfe.

Au contraire de ce qui s'est passé en 1973 et 1979, les prix du pétrole devraient retomber et les employés, actuellement plus concernés par la sécurité de l'emploi que par le maintien de leur niveau de vie, ne devraient pas pousser au déclenchement d'un cycle de hausses des salaires, estiment les économistes.

Desjardins et Crédit mutuel marieront leurs cartes de guichet l'été prochain

QUÉBEC (PC) — Le Mouvement Desjardins et son cousin français, le Crédit mutuel de France, prévoient instaurer pour l'été 1991 la compatibilité de leurs cartes de guichet automatique à l'intention de leur clients.

Les négociations à ce sujet ont été entreprises le 14 décembre 1989 et se poursuivent, ont indiqué hier en conférence de presse le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, et son vis-à-vis français, Etienne Pflimlin, président de la Confédération nationale du Crédit mutuel de France.

Déjà, un service de dépannage a été instauré pour les membres du Mouvement Desjardins en voyage en

France. Les Québécois victimes de perte ou de vol d'argent peuvent s'adresser à la caisse de Crédit mutuel de l'Île-de-France tandis que les mutualistes français de passage au Québec et placés dans des circonstances semblables pourront très prochainement jouir du même avantage auprès des caisses populaires.

MM. Béland et Pflimlin ont insisté sur le caractère semblable de leurs organismes. Les deux mouvements coopératifs comptent chacun des milliers de caisses locales, environ cinq millions de membres respectivement, des dépôts qui dépassent les 35 milliards \$ dans chaque cas et plusieurs milliers d'employés.

La compagnie d'assurance du Crédit mutuel a pour sa part souscrit 15 millions \$ dans la filiale Assurances générales Desjardins.

« Nous poursuivons les échanges pour des projets communs en matière d'investissement, de représentation à l'étranger, de formation de personnel, de communications et de télématique », a déclaré M. Béland. Les deux groupes coopératifs étudient notamment l'ouverture d'un bureau commun à New York pour le marché américain et partagent des informations pour une collaboration dans les pays de l'Europe de l'Est.

De son côté, M. Pflimlin a signalé que le Marché commun européen de 1992 est déjà très avancé dans le do-

main financier et bancaire, comme le prouve notamment le fait que les capitaux circulent librement depuis le 1er juillet dernier.

Le directeur du Crédit mutuel a indiqué que sa coopérative avait déjà mis le pied en Union soviétique pour équiper ce pays d'un système bancaire moderne à l'occidental.

« M. Gorbatchev a déjà une carte du Crédit mutuel. C'est une des seules choses qui marchent à l'heure actuelle en Union soviétique », a-t-il ironisé.

M. Pflimlin a invité les coopératives québécoise et française à « affronter ensemble la concurrence avec éthique ».

tenir au niveau de l'an dernier.

Au premier trimestre l'exercice en cours, Cabano Expéditex a dégagé un profit de 1,4 million \$, un peu moins que le 1,7 million \$ du trimestre équivalent l'année dernière. Il faut préciser que ce premier trimestre couvre la période allant de mai à juillet, soit avant l'achat de Clarke survenu au mois d'août.

L'achat de Clarke Transport s'est fait, rappelons-le, par le biais d'une émission d'actions qui a permis à son principal actionnaire, Harris Steele, de détenir dorénavant 12 % du capital-actions de Cabano Expéditex. De plus, Cabano Expéditex a pris à sa charge une portion de 6,7 millions \$ de la dette à long terme de Clarke.

Cabano prévoit un bénéfice malgré la récession

Michel Van de Walle de la Presse Canadienne

MALGRÉ la récession, la direction de la société de camionnage Cabano Expéditex prévoit quand même réaliser cette année un bénéfice au moins équivalent à celui de l'an dernier, qui avait été de 4 millions \$.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tenait hier à Montréal, le président J.-Arthur Servant s'est dit confiant qu'en dépit de la dégradation de la conjoncture économique, l'entreprise réussirait à dé-

gager un profit « au moins comparable » à celui du dernier exercice financier.

Cette confiance, M. Servant la tire de l'acquisition faite cet été de la société Clarke Transport qui, affirme-t-il, constitue « un parfait mariage avec Cabano ». En intégrant les opérations de ce concurrent, Cabano Expéditex accroît son volume d'affaires et réalise des économies d'échelle. Cela ne se fait toutefois pas sans heurts puisqu'à l'issue de cette transaction, quelque 80 personnes affectées à des tâches administratives chez Clarke Transports ont perdu leur emploi, de même que 40 camionneurs-artisans.

M. Servant souligne également qu'hormis un terminus en Beauce, les autres points de chute de Clarke Transport n'ont pas été acquis, ce qui a permis d'éviter des dédoublements et un prix d'acquisition trop élevé.

Avant l'achat de Clarke, Cabano expéditex prévoyait que ses revenus en 1990-91 allaient diminuer, de 138 millions \$ l'année dernière à 132 millions \$ cette année. Les profits auraient chuté de 4 à 2 millions \$. Mais avec l'achat du concurrent, soutient M. Servant, le chiffre d'affaires de Cabano Expéditex devrait atteindre 160 à 165 millions cette année tandis que les bénéfices devraient se main-

Les membres de la CEE tentent de s'entendre sur l'agriculture

BRUXELLES (AFP) — La CEE pourrait échouer une nouvelle fois aujourd'hui dans ses efforts pour réduire ses subventions agricoles, au risque de retarder encore davantage les négociations internationales du GATT, averti hier le vice-président de la Commission européenne Frans Andriessen.

M. Andriessen a affirmé à la presse que la Commission maintiendrait sa proposition de réduire de 30 % en 1996 les subventions agricoles européennes, par rapport à leur niveau de 1986, malgré l'hostilité d'une majorité des ministres de l'Agriculture de la CEE.

D'autres sources à la Commission laissent cependant entendre que la Commission pourrait faire preuve de flexibilité aujourd'hui.

Les ministres des Douze et la Commission tentent de s'entendre

depuis le début du mois sur une offre de réduction des subsides agricoles, pour la présenter ensuite devant leurs partenaires commerciaux au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers).

L'enjeu est d'éviter le mois prochain l'échec de l'ensemble des négociations multilatérales dites de l'Uruguay round, engagées depuis 1986 pour libéraliser le commerce mondial.

Si les ministres de l'Agriculture échouent vendredi, pour la troisième fois depuis le 8 octobre, il reviendrait aux ministres des Affaires étrangères des Douze de trancher lundi ou mardi prochain.

Soucieuse de ne pas trop nuire à ses neuf millions d'agriculteurs, la CEE reste la seule puissance commerciale à n'avoir toujours pas présenté une offre au GATT.

La Hongrie lance un cri d'alarme

BUDAPEST (AFP) — Les autorités hongroises ont lancé un cri d'alarme devant les risques que la détérioration de la situation économique du pays peut faire peser sur la démocratie si l'Occident ne soutient pas financièrement les efforts du gouvernement conservateur hongrois.

Le Premier ministre hongrois, M. Jozsef Antall, en visite officielle aux États-Unis, a déclaré devant des parlementaires américains que « si l'expérience hongroise échoue à cause des problèmes économiques, cela signifiera un échec non seulement pour les autres pays de la région, mais aussi pour l'URSS, et cela justifiera la position de la Chine », a rapporté l'agence MTI.

M. Antall, qui a rappelé le rôle pionnier joué par la Hongrie dans la démocratisation de l'Europe de l'est, a souligné que Budapest « ne demande pas une sorte de Plan Marshall », semblable à celui accordé par les États-Unis aux pays d'Europe oc-

cidentale après la seconde guerre mondiale, mais compte sur l'aide de l'Occident et des États-Unis.

Il a notamment demandé que la Hongrie soit retirée de la liste des pays dont le commerce est étatisé afin d'éliminer les restrictions aux exportations de produits hongrois.

L'appel de M. Antall coïncide avec l'annonce de perspectives particulièrement sombres pour l'économie hongroise pour 1991.

Au cours d'une conférence de presse mercredi à Budapest, le ministre des Finances, Ferenc Rabar, a révélé que le taux d'inflation pourrait atteindre 35 % l'an prochain, soit environ 5 points de plus que le taux actuel.

Faisant valoir que la Hongrie est confrontée à « la plus grande crise sociale, morale et économique de son histoire », le ministre a souligné que les entreprises ainsi que les citoyens devront consentir à des sacrifices considérables l'an prochain.

La presse hongroise, qui relévit mercredi les propos alarmistes du ministre, se demande si le pays n'est pas déjà « au bord de la faillite ».

Le gouvernement conservateur hongrois avait jusqu'à présent démenti les prévisions jugées trop pessimistes d'experts hongrois qui prévoient une aggravation de la récession en 1991, accompagnée d'une accélération de l'inflation.



Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1642.16 + 25.90
TSE-300	3060.02 + 36.64
Dow Jones	2452.72 + 64.85
Dollar canadien (US Cents)	85.51 + .04
Or (New York-US\$)	370.10 + 3.40

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-19065-901

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
GHOLAMREZA ABBASI BAHARAN-CHI,
Partie demanderesse
C.
SUSIE MARIE THERÈSE ANGLEHART,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à SUSIE MARIE THERÈSE ANGLEHART de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est Notre-Dame, Montréal dit district, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de SUSIE MARIE THERÈSE ANGLEHART.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 24 septembre 1990
DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-191328-905

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT
HUYNH VIET DUC,
Partie demanderesse
C.
DAME HOANG, THI NGOC BICH,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DAME HOANG, THI NGOC BICH de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, est Saint-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de DAME HOANG, THI NGOC BICH.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 11 octobre 1990
DOMINIQUE OBERNARDO, P.A.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 septembre 1990 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AU-DIO-SAT SERVICES INC. a été enregistré à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, province de Québec,
le 12ème jour d'octobre 1990
STIKEMAN, ELLIOTT
Les procureurs de la compagnie.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 505-02-003614-900

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
C.
DONALD GOURL,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DONALD GOURL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, dit district, salle RC-31 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration, et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de DONALD GOURL.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 16 octobre 1990
ELIZABETH S. GORVILLE, P.A.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 septembre 1990 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AU-DIO-SAT SERVICES INC. a été enregistré à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, province de Québec,
le 12ème jour d'octobre 1990
STIKEMAN, ELLIOTT
Les procureurs de la compagnie.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 505-02-003614-900

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
C.
DONALD GOURL,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DONALD GOURL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, dit district, salle RC-31 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration, et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de DONALD GOURL.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 16 octobre 1990
ELIZABETH S. GORVILLE, P.A.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 septembre 1990 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AU-DIO-SAT SERVICES INC. a été enregistré à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et que une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, province de Québec,
le 12ème jour d'octobre 1990
STIKEMAN, ELLIOTT
Les procureurs de la compagnie.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 505-02-003614-900

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
C.
DONALD GOURL,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DONALD GOURL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Boul. Jacques-Cartier est, Longueuil, dit district, salle RC-31 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration, et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de DONALD GOURL.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 16 octobre 1990
ELIZABETH S. GORVILLE, P.A.

STATE OF VERMONT
District of Lamoille, ss:
PROBATE COURT
Docket No. LP-107-90-A
ADOPTION DE
Une fille née le 27 janvier 1961
ORDONNANCE ET AVIS D'AUDIENCE
PAR JOURNAUX
A. Kenneth Hawkins
Dernière adresse connue: Montréal, (Québec), Canada
ATTENDU QU'une requête relative à l'adoption d'une fille née le 27 janvier 1961 a été présentée à ce tribunal.
ATTENDU QUE le tribunal a fixé au 21e jour du mois de novembre 1990, au Probate Office de Hyde Park, Vermont, à 10h, l'audience qui décidera si cette requête pourra être entendue sans votre consentement conformément à la loi et s'ordonne qu'un avis à cet égard soit publié pendant deux semaines consécutives dans un journal distribué à Montréal (Québec), la signification par journaux prenant fin le dernier jour de la publication dudit avis.

ATTENDU QUE vous êtes avisés par les présentes que, pour vous opposer à l'adoption ou être entendu dans cette affaire, vous devez produire un avis de comparution accompagné d'une reconnaissance de paternité et d'une demande de droits parentaux dans les quatre (14) jours qui suivent la signification.

Signé à Hyde Park, Vermont, ce 26e jour du mois de septembre 1990
Philip J. Fitzpatrick, juge
Lamoille Probate Court
Hyde Park, VT 05655
(802) 886-3306

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-190059-901

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
HAROLD THOMAS DYSON UNDERWOOD,
Partie demanderesse
C.
RAYMONDE ROSE GLADYS FURNEAU,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à RAYMONDE ROSE GLADYS FURNEAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est Notre-Dame, Montréal dit district, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration, et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de RAYMONDE ROSE GLADYS FURNEAU.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 15 août 1990
RÉAL PLOURDE, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-022196-908

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
C.
RESTAURANT CHINOIS SHANGHAI HANG TCHOU L'ITEE,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à RESTAURANT CHINOIS SHANGHAI HANG TCHOU L'ITEE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame, est, Montréal, dit district, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration, et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de RESTAURANT CHINOIS SHANGHAI HANG TCHOU L'ITEE.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 16 octobre 1990
LUCIE MARTINEAU, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-031161-909

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
C.
GROUPE ECOLOGIZER CANADA INC.,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GROUPE ECOLOGIZER CANADA INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame, est, Montréal, dit district, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration, et avis 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de GROUPE ECOLOGIZER CANADA INC.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 16 octobre 1990
LUCIE MARTINEAU, P.A.

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR MUNICIPALE
AVIS

Aux défendeurs dont les noms sont énumérés ci-dessous.

PRENEZ AVIS que les sommations émises dans les dossiers de la Cour municipale de Montréal portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous juges, par le présent avis et en vertu d'une permission obtenue de l'un des juges de ladite Cour, dûment significatives.

Vous pouvez obtenir copie de chacune des sommations qui vous concernent et ainsi connaître l'(ies) infraction(s) qui vous est(sont) reproché(s) en vous présentant au greffe de la Cour municipale, 775, rue Gosford, Montréal H2T 3B9, les jours ouvrables, entre 8h30 et 16h30. Ces sommations peuvent également vous être transmises par la poste si vous en faites la demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus, ou verbale, en téléphonant au 872-2534.

La date fixée pour votre comparution est la date indiquée dans le tableau ou apparaît votre nom. La signification qu'implique la publication du présent avis vous permet de faire l'un des choix suivants:

a) reconnaître votre culpabilité et être dispensé de comparaître à la Cour, en faisant parvenir au greffe de la Cour municipale, à l'adresse indiquée ci-dessus, un plaidoyer écrit de culpabilité, AU PLUS TARD à la date fixée pour votre comparution. Vous devez indiquer sur ce plaidoyer, l'adresse à laquelle doit vous être envoyé un avis de jugement, à défaut de quoi un tel avis vous sera adressé au greffe de la Cour;

OU

b) contester l'accusation portée contre vous en faisant parvenir au greffier de la Cour municipale, à l'adresse indiquée ci-dessus, un plaidoyer écrit de non-culpabilité, AU PLUS TARD à la date fixée pour votre comparution. Vous devez indiquer, sur ce plaidoyer, l'adresse à laquelle doit vous être envoyé un avis prévenant de la date de votre procès, à défaut de quoi un tel avis vous sera signifié au greffe de la Cour;

OU

c) contester l'accusation portée contre vous en vous présentant à la Cour au jour fixé pour votre comparution, la date de votre procès vous sera alors immédiatement indiquée.

DATE DE COMPARUTION: 9 NOVEMBRE 1990				
NOMS	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	DOSSIERS	
CRUZENTO	Maria	36-06-10	97-0443	
DADIE	Albert	54-07-15	29-5558	
DAIGLE	James	64-07-17	29-3133	
DAIGLE	James	64-07-17	29-3672	
DAMATO	John	58-11-11	29-5371	
DANIS	Michel	62-12-02	98-0211	
D'ASTOUT	Alain	54-12-11	99-0372	
DAVID	Marlene	71-04-18	29-3662	
DAVID	Marlene	71-04-18	29-5921	
DAVIES	Llewellyn	67-12-28	20-0285	
DE GROSGOIS	Marie	56-09-02	97-0341	
DEL BIANCO	Mario	60-11-18	29-2803	
DE LEON	Estuardo	65-02-10	29-4968	
DE RUELLE	Richard	64-11-24	29-0569	
DERAPP	Michel	44-08-19	99-200	
DERAICHE	Michel	62-08-01	97-0356	
DESCAMBAULT	François-Daniel	54-01-01	29-4150	
DESCHÊNE	Sonia	67-10-17	98-0091	
DESCHÊNES	Claude	55-06-11	97-5028	
DESPOSES	Réal	38-02-29	29-4244	
DESJARDINS	André	54-12-11	29-5378	
DESJARDINS	Denis	67-01-13	98-0326	
DESROCHES	Raymond	44-06-18	98-4547	
DESROSIERS	Johanne	56-10-02	98-0213	
DEVEBER	Christine	58-02-05	99-0370	

DATE DE COMPARUTION: 12 NOVEMBRE 1990				
NOMS	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	DOSSIERS	
DILLIO	Johnny	58-07-31	20-1097	
DION	Tanillo	47-02-04	29-4112	
DION	Armand	70-09-14	90-0064	
DOLBE	Sylvain	57-07-26	29-7294	
DOYON	Stephan	66-11-04	29-2944	
DUBÉ	Louis	61-10-25	29-4032	
DUBÉ	Wilfrid	37-12-17	29-5380	
DUCROS	Philippe	71-06-03	29-7293	
DUFOR	Martin	70-10-19	20-2551	
DUMONT	Claude	46-06-19	29-4068	
DUPUIS	Michel	69-06-13	29-7182	
DUPUIS	Michel	44-08-15	29-7282	
DUPUIS	Michel	44-08-15	99-0102	
DURAND	Chantal	63-05-15	97-0235	
DURBEAU	Stephen	60-04-16	97-0355	
DUVAL	Monique	36-06-24	98-0166	
DUVAL	Denis	63-02-10	20-0287	
EDWARDS	Raymond	57-07-12	90-0065	
EMARD	Rock	58-11-29	29-3781	
ENAL	Yucel	68-01-11	29-2682	
ETHIER	Claude	36-09-26	29-1505	
ETHIER	Pierre	46-12-15	29-7221	
FIELDS FAITH	Madame	52-12-26	29-3143	

DATE DE COMPARUTION: 13 NOVEMBRE 1990				
NOMS	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	DOSSIERS	
FAUCHER	Harold	30-05-28	29-7274	
FERGUSON	Garry	61-02-28	98-0218	
FIELDS	Michael	68-02-20	98-0280	
FILITREAU	Fernand	38-10-03	29-4245	
FILLION	Léopold	63-10-26	29-4937	
FILLION	Paul	29-02-21	29-5382	
FILLISETTI	Olivier	59-12-17	98-0139	
FORDAIS	Pierre	70-12-02	29-4247	
FORTIER	Michel	58-04-15	97-0251	
FORTIER	Michel	58-07-30	29-3769	
FORTIN	Francis	60-08-30	98-0033	
FOURNIER	Raynald	37-03-12	98-0255	
FRENETTE	Louise	69-10-19	29-5383	
FRÉREAU	Christian	64-09-25	98-0169	
FURLOTTE	John	49-02-18	29-4980	
GAGNÉ	Jean-Yves	62-06-01	97-0359	
GAGNÉ	Richard	60-12-02	29-4998	
GAGNON	Pierre	47-06-26	29-7275	
GAGNON	Marc	68-10-08	30-0837	
GAGNON	Normand	66-11-06	98-0142	
GAGNON	Serge	63-07-22	29-3579	
GAGNON	Glen	63-07-01	29-5658	
GALLONE	Karen	58-05-15	97-0357	
GARAND	Bernard	51-11-11	97-0139	

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet #105-060 — Fourniture et installation des composantes de l'aménagement thématique du Centre d'interprétation au Parc de Migouasha, circonscription électorale de Bonaventure.

Les travaux portent sur la réalisation, la fourniture et l'installation des stèles, légendes, cartes physiques, modules, présentoirs, bacs, éclairage intégré, etc... dans le cadre d'aménagement thématique du Centre d'interprétation de Migouasha.

Sont admis à soumissionner les fournisseurs reconnus dans le design tridimensionnel possédant une expérience pertinente dans la réalisation de centres d'interprétation.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 19 octobre 1990 par remise d'un montant de vingt (20.00 \$) non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service des immobilisations, 150, boul. St-Cyrille Est, 3e étage, Québec, G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022, ou à la Direction des opérations régionales, service de l'administration, ressources techniques, 92 2e Rue ouest, Rimouski, (Québec), G5L 8B3, tél.: (418) 722-3830.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service des immobilisations, 150, boul. St-Cyrille Est, 3e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de construction du Bas Saint-Laurent.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 20 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 10 000,00 \$.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS: VENDREDI, LE 2 NOVEMBRE 1990 À 15:00 HEURES.

La sous-ministre, GISELLE DESROCHERS

Transport Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. Saint-Cyrille Est
20e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

Service des contrats
Ministère des Transports
255, boul. Crémazie Est
1er étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Tél.: (514) 873-6061

OU

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre, Jean-Marc Bard, F.C.A.

Transport Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. Saint-Cyrille Est
20e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

Service des contrats
Ministère des Transports
255, boul. Crémazie Est
1er étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Tél.: (514) 873-6061

OU

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre, Jean-Marc Bard, F.C.A.

■ **Projet no 104-0904-0** — Terrassement, structure de la chaussée, aménagement d'espaces verts et élargissement d'un pont sur la route 132, dans la municipalité d'Escuminac, sd, M.R.C. d'Avignon, circonscription électorale de Bonaventure. Longueur de 0.999 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

- cautionnement de soumission: 68 000 \$ ou
- chèque visé: 34 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le mardi, 13 novembre 1990 à 15h.

■ **Projet no 641-0302-0** — Construction d'un pontceau et des approches sur le chemin du Grand cinquième rang, dans la municipalité de St-Bonaventure paroisse, M.R.C. Drummond, circonscription électorale de Nicolet. Longueur de 72 mètres.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

- cautionnement de soumission: 13 600 \$ ou
- chèque visé: 6 800 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le mercredi, 7 novembre 1990 à 15h.

■ **Projet no 653-1810-0** — Abattage d'arbres et le broyage des souches en bordure de diverses routes, dans le territoire du district no 53, dans diverses municipalités, M.R.C. Haut-Richelieu et Rouville, circonscriptions électorales d'Iberville et St-Jean.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contratant ayant plus de cent employés.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

- cautionnement de soumission: 600 \$ ou
- chèque visé: 300 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1er étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le mercredi, 7 novembre 1990 à 15h.

■ **Projet no 997-0928-0** — Déboisement (coupage à ras terre) de chaque côté de la route 389, dans la municipalité de Baie-Comeau V et T.N.O. M.R.C. Manicouagan, circonscription électorale du Saguenay. Longueur de 100 km répartie sur 130 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

- cautionnement de soumission: 18 000 \$ ou
- chèque visé: 9 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le mardi, 6 novembre 1990 à 15h.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite:
RICHARD BEAULIEU & NICOLE BOURASSA, agent de surveillance et chauffeur, domiciliés et résidant au 627 rue Cadillac # 1, Montréal, Québec H1N 2T2.

AVIS est donné que RICHARD BEAULIEU & NICOLE BOURASSA ont fait cession de leurs biens le 5 octobre 1990 et la 1ère assemblée des créanciers sera tenue le 26 octobre 1990 à 8h30 au bureau du syndic au 50 Place Crémazie ouest, Suite 1105 à Montréal.

Montréal, ce 19 octobre 1990.

JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS INC.
Syndic.
50 Place Crémazie ouest
Suite 1105
Montréal, Québec H2P 2W9
Tél.: (514) 382-3260

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite:
YVES DURETTE & DIANE ROY, concierge et infirmière, domiciliés et résidant au 8 rue Monette, Delson, Québec J0L 1G0.

AVIS est donné que YVES DURETTE & DIANE ROY ont fait cession de leurs biens le 4 octobre 1990 et la 1ère assemblée des créanciers sera tenue le 26 octobre 1990 à 10h00 au bureau du syndic au 50 Place Crémazie ouest, Suite 1105 à Montréal.

Montréal, ce 19 octobre 1990.

JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS INC.
Syndic.
50 Place Crémazie ouest
Suite 1105
Montréal, Québec H2P 2W9
Tél.: (514) 382-3260

Société d'énergie de la Baie James

PROJET SIÈGE SOCIAL
APPEL D'OFFRES 90-0761
IMPRESSION PAR COMMANDE OUVERTE DE FORMULES, FORMULAIRES ET ENVELOPPES

Prix du document: 25,00 \$

Garantie de soumission: AUCUNE

Date et heure limites de réception des soumissions: JEUDI LE 8 NOVEMBRE 1990 à 15 H 30.

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction Approvisionnement
19e étage, local 1904
800, boul. de Maisonneuve Est
MONTRÉAL (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'Énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'Énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, composez le 289-5938.

Richard Toupin
Chef de service Achats

WESTMOUNT

APPEL D'OFFRES

Le bureau du Greffier de la Ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12h00) le vendredi 16 novembre 1990, lesquelles seront ouvertes publiquement le même jour à 12h15, dans la Salle du Conseil, pour les Assurances suivantes pour la Ville de Westmount pour l'année civile 1991:

APPEL D'OFFRES NUMÉRO: 90-G-01

1. Assurance automobile;
2. Assurance des biens;
3. Assurance des risques multiples;
4. Assurance de la responsabilité civile générale;
5. Assurance responsabilité excédentaire "Umbrella";
6. Assurance fidélité des employés;
7. Assurance bris des machines;
8. Assurance responsabilité municipale;
9. Assurance accident;
10. Police automobile de garage.

Les cahiers des charges pourront être obtenus au Bureau du Greffier, 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, à compter de lundi le 22 octobre 1990.

Un montant de vingt dollars (20,00 \$) sera exigible pour chaque exemplaire du cahier des charges et ledit montant ne sera pas remboursable.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Robert C. Wilkins
Greffier de la Ville

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'Irak tente de briser l'embargo

Le Conseil de sécurité étudie de nouvelles résolutions contre Bagdad

d'après AFP et Reuter

L'IRAK, dans un nouvel effort pour briser l'embargo, a proposé hier de vendre son pétrole nettement au-dessous du prix du marché, tandis que le Conseil de sécurité étudiait de nouvelles résolutions contre Bagdad afin de recentrer l'attention sur la crise du Golfe après sa condamnation des événements de Jérusalem.

Le ministre irakien du Pétrole, Issam al Jalabi, a proposé de vendre le pétrole irakien, frappé par l'embargo, à tout acheteur, y compris les États-Unis, au prix de 21 \$ le baril, alors qu'il oscille actuellement autour des 40 \$. Il a également annoncé que Bagdad accepterait de n'être payé qu'après le règlement de la crise du Golfe.

Un économiste koweïtien a estimé à plus de 50 millions \$ par jour les pertes de l'Irak dues à l'embargo.

De leur côté les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont commencé à débattre d'un projet de résolution visant à assurer la protection des ressortissants et diplomates étrangers, ainsi que leur ravi-

taillement. Les Cinq discutent également d'un projet britannique qui permettrait aux États ou personnes lésés par l'invasion du Koweït de réclamer des compensations à l'Irak une fois que ses troupes auraient quitté le Koweït.

Un des objectifs de ces projets est de remettre la crise du Golfe au centre des débats du Conseil de sécurité après les longues tractations sur la résolution 672 condamnant la violence de la police israélienne, lors des événements de Jérusalem qui ont fait 21 morts palestiniens.

Les chefs de la diplomatie française et soviétique Roland Dumas et Edouard Chevardnadze, qui se sont rencontrés hier à Vienne, ont estimé qu'il fallait attendre que l'embargo contre l'Irak fasse effet et qu'un règlement pacifique de la crise du Golfe était toujours possible. « Nous affirmons que l'embargo reste le seul moyen possible et qu'il est nécessaire d'attendre un peu pour mesurer ses effets. »

Par ailleurs, l'émissaire spécial du président Mikhaïl Gorbatchev, Ev-

guéni Primakov, qui effectue une tournée dans plusieurs pays occidentaux pour explorer toutes les possibilités d'une solution politique, est attendu aujourd'hui à Washington.

En Irak, une centaine d'Italiens retenus en otage ont entamé une grève de la faim dans l'ambassade d'Italie pour obtenir leur libération. Clamant que deux mois c'est assez, ils menaçaient de ne plus prendre de boissons à partir d'hier soir s'ils ne recevaient pas de réponse au message qu'ils ont envoyé aux autorités italiennes, leur demandant de rencontrer les responsables irakiens pour obtenir leur départ. Ils exigent aussi que soit revue à la baisse la présence militaire italienne dans le Golfe.

L'Irak a d'autre part officiellement refusé d'autoriser l'envoi au Koweït d'un avion chargé de médicaments (qui ne sont pas touchés par l'embargo), comme l'avait demandé l'ambassadeur du Koweït à l'ONU.

Le ministre irakien de la Santé a aussi décidé, hier, que 15 médicaments vitaux ne seront plus délivrés que par les hôpitaux ou les pharmacies publiques et à condition de pré-

senter une carte dûment certifiée par les autorités médicales compétentes.

Le ministre irakien de la Santé, M. Abdessalam Mohammed Saïd, a dénoncé dans une interview accordée à la chaîne de télévision américaine CNN et reproduite hier par la presse, l'embargo sur les médicaments destinés à l'Irak, et imputé aux États-Unis la responsabilité du manque de médicaments dans son pays.

L'Irak a également déclaré que la publication d'une nouvelle carte montrant le Koweït occupé coupé en deux n'avait aucune signification politique. Cette carte, dessinée après l'invasion du 2 août, avait amené certains observateurs à l'étranger à avancer que le président Saddam Husein pourrait être prêt à retirer ses troupes de la plus grande partie de l'émirat, dans le cadre d'un règlement négocié de la crise du Golfe.

Tout le Koweït fait partie de l'Irak « et nous ne pouvons pas renoncer à un pouce de terrain », a précisé le ministre de l'Information Latif Nassif al Djassem.

Le Rwanda accepte l'envoi de troupes européennes de paix

PARIS (Reuter) — Le président rwandais Juvenal Habyarimana a déclaré hier avoir accepté un plan de paix belge prévoyant l'envoi de troupes européennes dans son pays pour superviser l'application d'un cessez-le-feu entre son armée et les rebelles venus d'Ouganda au début du mois.

Au cours d'une conférence de presse à Paris, le chef de l'État rwandais a également accepté d'entamer des négociations avec les rebelles et de laisser revenir au pays les centaines de milliers de Rwandais réfugiés dans les pays limitrophes depuis le début des années 1960.

« C'est la Belgique qui a proposé l'idée d'une force de contrôle », a-t-il dit, après un entretien avec le président François Mitterrand.

« La Belgique estime que, pour contrôler réellement la cessation des combats, il faudrait une force de contrôle. Et la Belgique pensait que l'Europe occidentale pouvait mettre en place cette force de contrôle et c'est dans ce sens-là que j'ai discuté avec le président Mitterrand », a-t-il dit.

Il a refusé de dévoiler la teneur de sa conversation avec le chef de l'État français et si ce dernier était favorable au plan de paix belge.

Le président rwandais a ajouté que la composition de la force d'interposition ferait l'objet de discussions entre le premier ministre belge Wilfried Martens, les autres membres de la Communauté européenne et les dirigeants des pays voisins du Rwanda.

Au cours de la semaine passée, Wilfried Martens a mené une offensive diplomatique auprès des pays africains concernés, qui a permis notamment la tenue mercredi d'un sommet des présidents rwandais, tanzanien et ougandais sur les bords du lac Victoria.

Selon un communiqué publié à Paris, les présidents tanzanien Ali Hassan Mwinyi et ougandais Yoweri Museveni se sont engagés lors de ce sommet à tenter de convaincre les rebelles de déposer les armes.

« Le cessez-le-feu devra être contrôlé par des troupes neutres qui seront déterminées d'un commun accord par les parties concernées », lit-on dans ce communiqué.

« À la suite de ce cessez-le-feu, une conférence régionale à laquelle participeront les parties concernées par le problème des réfugiés sera organisée », ont décidé les trois présidents.

La plupart des rebelles sont originaires de la communauté des quelque 250 000 réfugiés rwandais exilés en Ouganda. Des milliers d'autres réfugiés rwandais, membres pour la plupart de la tribu Tutsi, sont installés dans d'autres pays limitrophes.

Ils demandent depuis des années l'autorisation de revenir dans leur pays. Le gouvernement rwandais a assuré jusqu'ici que le pays était trop peuplé et trop pauvre pour se permettre un retour en masse des exilés.

Mais le président Habyarimana a fait état, au cours de la conférence de presse, d'un assouplissement de sa position.

« Le Rwanda est prêt à recueillir tous les réfugiés qui voudraient revenir à l'intérieur », a-t-il déclaré.

Il a également expliqué que les négociations avec les rebelles seraient l'un des éléments d'un programme de réforme politique qui devrait conduire d'ici à 1992 à un référendum sur une constitution autorisant l'existence de plusieurs partis politiques.

Le président rwandais a cependant déclaré qu'il cherchait toujours à obtenir une condamnation de l'invasion par le Conseil de sécurité de l'ONU.

De Klerk lève l'état d'urgence dans le Natal

PRETORIA (AFP) — L'état d'urgence, qui subsistait dans la seule province du Natal, a été levé hier par le président sud-africain Frederik de Klerk, qui a proclamé que la porte des négociations pour l'élaboration d'une nouvelle constitution donnant le droit de vote à la majorité noire était désormais grand-ouverte.

Le principal mouvement nationaliste noir du pays, le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela, s'est immédiatement félicité de cette mesure, qu'il réclamait depuis longtemps.

Il a souhaité que le pouvoir poursuive dans cette voie en faisant disparaître les obstacles qui subsistent sur la voie des négociations, « en particulier la libération de tous les prisonniers politiques et des détenus et l'abolition de toutes les lois sécuritaires. »

Proclamé sur tout le territoire national le 12 juin 1986 par le prédécesseur de M. de Klerk, Pieter Botha, l'état d'urgence avait été levé par l'actuel chef de l'État le 7 juin dernier dans trois provinces. Mais il avait été maintenu dans celle du Natal, où une véritable guerre civile entre Noirs — qui a fait quelque 4000 morts depuis 1986 — continuait de faire rage.

Les combats, qui opposent des partisans de l'ANC aux militants du parti zoulou conservateur Inkatha du chef Mangosuthu Gatsha Buthelezi, avaient gagné fin juillet les ghettos noirs de la région de Johannesburg, où ils ont fait près de 800 morts en deux mois.

Au cours d'une conférence de presse à Pretoria, M. de Klerk a expliqué que la décision de lever l'état d'urgence avait été prise après des discussions avec M. Buthelezi, qui est aussi chef du gouvernement du Kwa-Zulu (la réserve des Zoulous au Natal), l'un des 10 territoires tribaux créés dans les années 60 par Pretoria dans le cadre de sa politique d'apartheid.

Dans un communiqué publié à U'undi (Natal), le chef Buthelezi s'est, comme l'ANC, félicité de la fin de ce régime d'exception, « un pas qui devrait rapprocher l'Afrique du Sud de la table des négociations. »

Mais il a aussi lancé un avertissement à l'ANC — sans le nommer — en affirmant qu'aucune organisation ne devait s'imaginer que la fin de l'état d'urgence lui permettrait de recourir à la violence.

L'ANC et l'Inkatha ont entamé le mois dernier des négociations de haut niveau pour rétablir la paix dans le Natal.

M. de Klerk a justifié la levée de l'état d'urgence en affirmant que la situation dans le Natal s'était stabilisée. En avril, le gouvernement avait envoyé au Natal d'importants renforts de police et de l'armée.

Le chef de l'État s'était engagé à lever l'état d'urgence lors de l'accord de Pretoria, conclu le 6 août dernier, à l'issue de la deuxième séance de pourparlers préliminaires avec l'ANC.

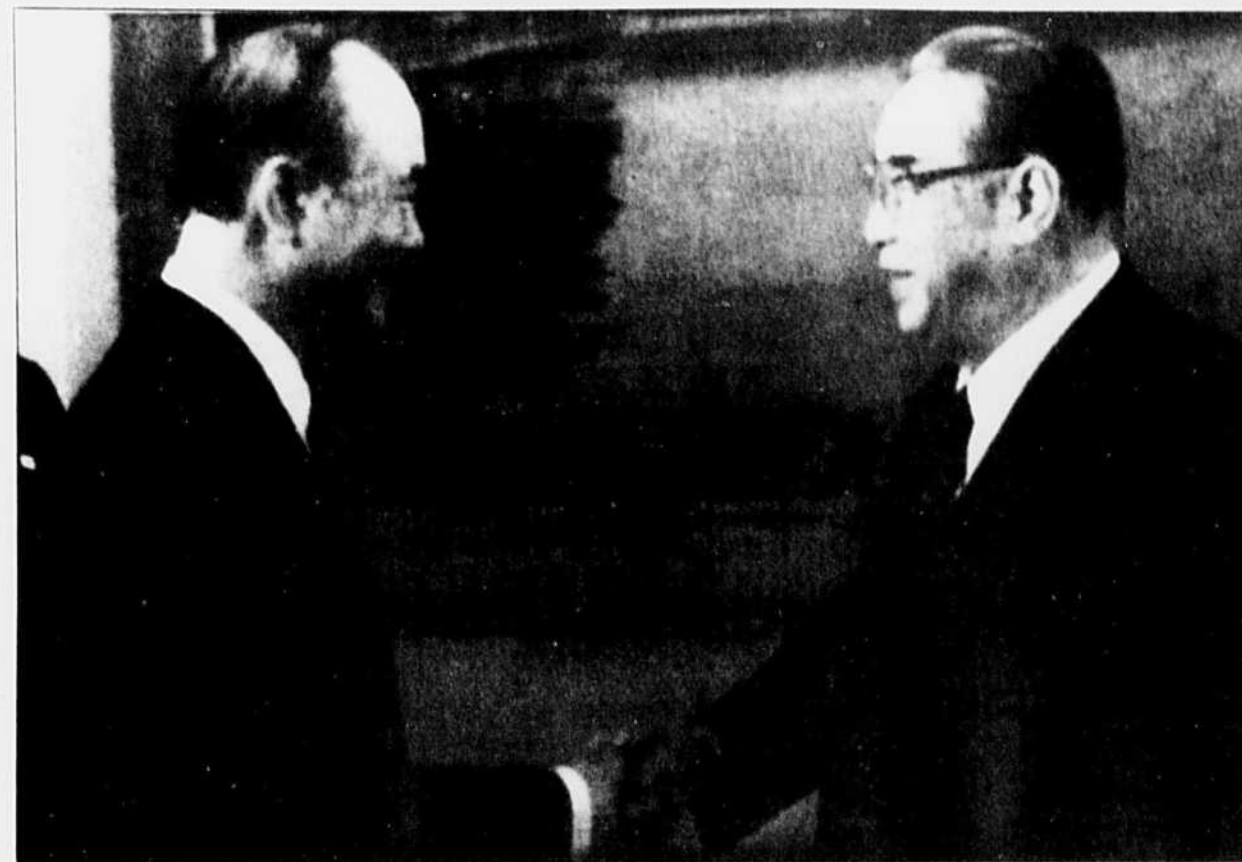
Il avait aussi promis d'examiner l'abolition de certaines clauses de la loi sur la sécurité intérieure, autre exigence de l'ANC, qui, en échange, avait suspendu sa lutte armée contre le régime.

M. de Klerk avait également donné son accord à deux des conditions mises par l'ANC à l'ouverture de négociations : la libération des prisonniers politiques et une amnistie pour ses membres en exil.

Après un blocage du à des divergences d'interprétation, l'application de ce double processus semble imminente.

« Il n'y a rien qui se dresse sur la voie des négociations, a commenté M. de Klerk. La porte (des négociations) est maintenant grand-ouverte et j'appelle tous les responsables (...) à relever ce défi », a-t-il ajouté.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645



Le premier ministre sud-coréen, Kang Young-hoon, à gauche, a rencontré hier le président nord-coréen Kim Il-sung.

Kim Il-sung accepte une rencontre avec le président sud-coréen

SÉOUL (AFP) — Le président nord-coréen Kim Il-sung a accepté hier de participer à une rencontre au sommet avec son homologue sud-coréen Roh Tae-woo, a rapporté de Pyongyang un groupe de journalistes dans une dépêche commune reçue à Séoul.

La décision surprise du « grand leader » nord-coréen — un des nombreux qualificatifs utilisés dans la presse officielle de Pyongyang — a été annoncée lors d'un entretien du président Kim avec le premier ministre sud-coréen Kang Young-hoon au palais présidentiel à Pyongyang, ont indiqué les journalistes invités à couvrir la visite du chef du gouvernement sud-coréen.

Kim Il-sung avait jusqu'à présent toujours rejeté l'offre de rencontre au sommet formulée par M. Roh Tae-woo. Mais il a souligné hier qu'une telle rencontre ne pourra être organisée qu'à condition que les con-

versations en cours entre les deux premiers ministres coréens donnent de bons résultats.

M. Kang a fait part au dirigeant nord-coréen, âgé de 78 ans, du « vif désir (de M. Roh) de le rencontrer n'importe où, n'importe quand », ont ajouté les journalistes.

Le chef de l'État nord-coréen, qui s'est référé à son homologue sud-coréen en le qualifiant de président et en utilisant les termes les plus courtois de la langue coréenne, a répondu : « J'aimerais aussi rencontrer M. Roh », avant d'ajouter toutefois : « Avant ce sommet, j'espère qu'il y aura des résultats tangibles au cours des conversations entre premiers ministres ».

Puisque les questions actuellement discutées par les deux premiers ministres seront les mêmes que celles abordées au sommet, j'espère que les chefs de gouvernement des deux parties feront de leur

mieux pour permettre la tenue au plus tôt d'une telle rencontre », a déclaré Kim Il-sung.

Lorsque M. Kang lui a fait part du souhait du président Roh de voir les deux Corées réunifiées au plus vite, le grand leader a répondu : « Oui, nous devons faire du pays une seule nation ».

Le président nord-coréen a d'autre part déclaré s'attendre à ce que la prochaine série de discussions entre les deux premiers ministres, prévue du 11 au 14 décembre à Séoul, soit plus productive que celle qui vient de se tenir mercredi et hier à Pyongyang.

« Même si aucun document n'a été adopté lors de ces conversations de Pyongyang, j'ai de bons espoirs pour le 3e round », a conclu le président Kim. Une première rencontre avait été organisée début septembre en Corée du Sud entre les chefs des deux gouvernements coréens.

La Ligue arabe condamne Israël

TUNIS (Reuter) — À l'issue d'une réunion au cours de laquelle ils sont arrivés au bord de la rupture, les 21 États de la Ligue arabe ont condamné hier soir Israël pour la mort de 21 Palestiniens à Jérusalem la semaine dernière, et ont désapprouvé la réaction des États-Unis à ces événements.

La résolution finale, adoptée à l'unanimité, a permis d'atténuer légèrement la condamnation de la politique des États-Unis proposée par l'OLP dans un projet initial, et de la remplacer par la réprobation.

La réunion extraordinaire du conseil de la Ligue arabe, entamée mercredi à Tunis, avait été demandée par l'OLP pour condamner les événements de Jérusalem. L'organisation palestinienne espérait, à cette occasion, voir la Ligue arabe oublier

ses profondes divisions apparues après l'invasion irakienne du Koweït le 2 août.

Mais hier matin, les clivages nés de la crise du Golfe sont réapparus avec le vote de 11 pays membres sur 21 (les États du Golfe, la Syrie, l'Égypte, le Liban, la Somalie et Djibouti), qui s'étaient opposés à une ferme condamnation des États-Unis.

La délégation de l'OLP, suivie par celles d'Irak, du Soudan et du Yémen, a alors claqué la porte de la réunion.

Il a fallu plus de six heures de tractations menées par les représentants des cinq pays du Maghreb pour aboutir à un compromis qui donne satisfaction sur le fond pour les Palestiniens et sur la forme pour la délégation égyptienne, qui avait pris la défense de Washington.

Dans la résolution finale, les États arabes « condamnent Israël pour sa nouvelle agression contre la mosquée de Jérusalem et le dome du Rocher, et pour la tuerie commise contre le peuple palestinien ».

Les pays arabes demandent au Conseil de sécurité des Nations unies de prendre des sanctions, « conformément à l'article 7 de la charte, contre Israël pour son refus de se plier aux résolutions des Nations unies ».

Les pays arabes expriment en outre leur « réprobation devant les positions américaines alignées sur Israël et demandent aux États-Unis de développer leur attitude en faveur des droits nationaux palestiniens et arabes et d'arrêter leur aide à Israël ».

Haïti : Lafontant et Aristide candidats

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le docteur Roger Lafontant, ancien homme fort du régime de Jean-Claude Duvalier, a été officiellement choisi, hier, comme candidat à la présidence aux prochaines élections du 16 décembre prochain par l'Union pour la Réconciliation nationale (URN, néo-duvalériste), a annoncé à Port-au-Prince un communiqué de cette formation.

Le docteur Serge Conille, secrétaire exécutif de l'URN, a affirmé à l'AFP que le haut commandement de l'armée avait donné l'ordre de « suspendre » l'exécution du mandat d'arrêt dont Roger Lafontant fait l'objet depuis son retour en Haïti, le 7 juillet dernier, s'en remettant à la Cour de cassation qui décidera de sa validité, contestée par les avocats de Roger Lafontant.

Par ailleurs, le père Jean-Bertrand Aristide, chef de l'église populaire haïtienne, a été désigné, hier, comme candidat à l'élection présidentielle du 16 décembre prochain par la Convergence démocratique, a annoncé cette formation politique dans une conférence de presse à Port-au-Prince.

250 Canadiens au Rwanda rentrent au pays

François Brousseau

SANS ATTENDRE que les balles ne se mettent à siffler à leurs oreilles, les quelque 250 ressortissants du Canada au Rwanda sont maintenant presque tous rentrés au pays. Une mesure de précaution prise à la forte incitation d'Ottawa et maintenant complétée, 18 jours après le début de l'invasion des troupes du « colonel Fred » venues de l'Ouganda, qui contrôlent toujours une partie du pays, au nord.

Ce rapatriement n'est cependant pas complet, puisqu'il y a encore quelques personnes dont on est sans nouvelles, rapportent les coopérants de l'organisation canadienne pour la solidarité et le développement (OCS), rentrés au Québec cette semaine.

Ainsi, une Rwandaise mariée avec un coopérant québécois n'a pu obtenir le droit de quitter le pays et de rentrer à Montréal. On cite aussi le cas de quelques religieux québécois, restés dans l'arrière-pays de ce petit État enclavé d'Afrique de l'Est, aux prises avec la surpopulation, de vieilles blessures ethniques et le lancinant problème des réfugiés tutsis dans les pays limitrophes, cause directe de la présente invasion.

Jean-Pierre Charbonneau, ex-député à l'Assemblée nationale de Québec recyclé dans la coopération internationale — il était responsable depuis 18 mois de l'importante mission de l'OCS au Rwanda — est finalement rentré à Montréal mercredi, suivant ainsi la quasi-totalité des coopérants qui l'avaient précédé de quelques jours.

Dix-neuf coopérants de l'OCS se trouvaient au Rwanda, avec leurs familles. Au nombre des ressortissants canadiens — à 95 %, Québécois — présents dans ce pays, on comptait aussi, entre autres, des représentants de Lavalin et de la Société de développement international Desjardins.

« On a estimé qu'à cause de l'incertitude ambiante, il valait mieux rentrer », a expliqué M. Charbonneau au DEVOIR, même si Kigali a eu la paix depuis la nuit du 4 au 5 octobre, lorsque les combats avaient atteint le cœur de la capitale. En outre, le Canada n'a pas, comme la Belgique et la France, de troupes militaires à même d'évacuer en catastrophe ses propres ressortissants, en cas de besoin.

Pour qualifier la guerre en cours, qui oppose des insurgés surtout d'ethnie tutsi (ex-nation dominante au Rwanda, chassée du pouvoir par la majorité hutu en 1959) au régime de Kigali, M. Charbonneau parle de « gâchis qui révèle de vieilles blessures ethniques ».

Il s'interroge aussi sur la nature de l'intervention future des organismes non-gouvernementaux comme le sien, même si les quelques coopérants rencontrés cette semaine par le DEVOIR ont tous exprimé le vœu de retourner au Rwanda « aussitôt que possible ».

Un autre Québécois fraîchement rentré de Kigali, M. Serge Le Brun de la société Lavalin, parle plutôt d'une invasion revancharde, qui a utilisé « le problème des gens qui se disent réfugiés » pour « couvrir » les velléités restauratrices de certains nostalgiques Tutsis.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Workers' Compensation Board



Commission des accidents du travail

MÉDECIN

Centre de rééducation professionnelle
Saint John (Nouveau-Brunswick)

La Commission des accidents du travail du Nouveau-Brunswick sollicite la candidature de personnes intéressées au poste de médecin au Centre de rééducation professionnelle.

Situé à Saint John, cet établissement de 130 lits est l'un des plus modernes au pays. Des programmes cliniques variés et progressifs y sont offerts, du matériel de pointe est utilisé.

Relevant de l'autorité immédiate du directeur médical, la personne choisie sera responsable de la gestion médicale de travailleurs blessés par l'entremise d'une équipe multidisciplinaire formée de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'infirmières, de prothésistes-orthétistes, d'une diététiste et de psychologues.

Les candidats doivent être diplômés d'une faculté de médecine reconnue et être titulaires d'un permis du Conseil médical du Canada. Ils doivent également être en mesure de devenir membre du Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick.

La Commission assure un excellent éventail d'avantages sociaux pour ce poste à temps plein, y compris de l'aide au déplacement, de la flexibilité quant à l'établissement d'un exercice à temps partiel et des congés d'études payés. Le traitement concurrentiel reste à négocier selon la formation et l'expérience.

Égalité d'accès à l'emploi.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande et leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Docteur E. D. McCartney
Directeur du Service médical
Commission des accidents du travail
Case postale 160
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 3X9
Numéro de téléphone: (506) 632-2202

ÉDITORIAL

Les « petits malheurs » de l'UPA

L'UNION des producteurs agricoles du Québec (UPA) a accueilli les nouvelles propositions canadiennes aux négociations du GATT avec une satisfaction contenue. Le pire ne s'est pas produit ; Ottawa n'a pas sacrifié le Québec au profit de l'Ouest, comme on le redoutait de ce côté de l'Outaouais. L'organisme agricole émet certes des réserves, mais sur des points somme toute mineurs. Dans l'ensemble donc la position du Canada correspond à ses attentes.

On comprend mal dès lors la propagande alarmiste véhiculée par un certain milieu agricole. Qu'en serait-il si les agriculteurs québécois devaient connaître le sort de leurs confrères de la Communauté européenne, qui eux seront les grandes victimes d'une éventuelle libéralisation — même partielle — des échanges dans ce secteur ? En réalité, les conséquences d'une ouverture des marchés sur l'organisation agricole européenne pourraient être si grandes que des négociateurs redoutent un échec des pourparlers et même l'éclatement du GATT. L'enjeu du cycle de l'Uruguay est, de ce fait, immense.

□

Rien n'est réglé, bien sûr. Les autorités canadiennes pourraient être amenées dans le dernier *sprint* des pourparlers à faire des concessions au détriment des agriculteurs québécois. Mais ce risque existe pour tous les pays — et les groupes qu'ils représentent — réunis à la table du GATT. D'autant que les compromis mis de l'avant par Ottawa n'auront que des effets minimes. L'un des plus importants, en ce qui touche le secteur laitier, impliquerait que la part des importations passe de 3 % à... 5 %. Une augmentation que les producteurs et l'industrie pourront facilement absorber, bien qu'ils soutiennent le contraire.

L'UPA a raison de défendre avec acharnement le régime canadien de gestion des approvisionnements — notamment dans le lait, les oeufs et la volaille — qui a permis d'assurer un meilleur contrôle de la production et des revenus des agriculteurs. Mais ce système doit rester souple, ouvert, de manière qu'il puisse s'adapter aux nouveaux besoins du marché (en termes de produits, sous-produits, emballages...). Et les agriculteurs ne devraient pas hésiter en conséquence à revoir le rôle et le fonctionnement des offices de commercia-

lisation. L'agriculture ne peut plus se considérer à l'abri des changements ; elle exige certes un encadrement particulier, mais pas un corset qui bloque son ajustement à une économie en mutation.

Aussi, des groupes agricoles donnent-ils trop souvent l'impression qu'ils sont contre tout changement — alors que leur évolution démontre le contraire. La publicité télévisée à laquelle se livre depuis quelques jours la Fédération canadienne des producteurs de lait en donne une éloquente et malheureuse illustration. En affirmant sans nuance que les négociations du GATT pourraient conduire des milliers d'agriculteurs à fermer boutique, elle passe sous silence que la nécessaire consolidation des fermes, en marche depuis des décennies, a provoqué plus d'abandons que n'en fera jamais l'ouverture des marchés agricoles dans le cadre de négociations multilatérales.

Les agriculteurs européens seront les grandes victimes de la libéralisation des échanges

On comprend que les agriculteurs n'en seraient pas où ils en sont si leurs organisations professionnelles n'avaient pas fait preuve de vigilance et de combativité ; mais il y a une mesure en toute chose que l'industrie laitière ferait bien de considérer si elle tient à sa crédibilité.

Car, en définitive, les changements que ferait subir la libéralisation des échanges sur l'agriculture québécoise et canadienne ne sont en rien comparables aux bouleversements qui secoueraient l'Europe verte dont le régime d'aide est violemment contesté par les Américains. La Communauté européenne perdrait deux fois plus d'emplois agricoles que le Japon et trois fois plus que les États-Unis si le commerce mondial était totalement ouvert. La saignée serait majeure : des dizaines de milliers de petits agriculteurs devraient être dé-

placés dans d'autres secteurs d'activité. Conséquence logique toutefois : c'est dans le Vieux Continent aussi que le revenu des ménages agricoles augmenterait le plus.

Les Européens réclament donc, à juste titre, que l'élimination des mesures protectionnistes se fasse progressivement, afin d'atténuer le choc que ne manquerait pas de produire un démantèlement brusque du régime d'assistance. Et c'est justement cette approche gradualiste qui inquiète les producteurs canadiens de lait (bien que ces derniers soutiennent plusieurs des positions des Européens). Ils redoutent que la hausse de la part des importations jusqu'à 5 % soit interpréter comme une brèche que des négociations ultérieures viendraient fatalement élargir. C'est juste. Mais comment peuvent-ils justifier la « fermeture » du marché des produits laitiers, quand par ailleurs on réclame la libre circulation pour d'autres produits agricoles ? Il est difficile d'imaginer une solution où tous les agriculteurs seraient gagnants.

□

Il n'est donc pas étonnant dans ce contexte que les négociations traînent en longueur et que la Communauté européenne tarde à faire connaître sa position. Les arbitrages à l'intérieur de l'Europe des Douze exigent d'interminables efforts de conciliation entre d'innombrables intérêts, tous fortement organisés et représentés. Ce qui condamne d'une certaine manière la CEE à défendre une position minimale qui se situe bien en-deça de celle soutenue par les États-Unis. Pour l'heure, le fossé entre les deux reste immense.

Et c'est bien ce désaccord profond et persistant qui commence à semer le doute chez les plus vieux routiers des négociations internationales. L'échec des négociations agricoles du GATT est désormais envisagé comme une possibilité réelle. Les États-Unis ne préparent-ils pas toute une série de négociations bilatérales qui prendraient éventuellement la relève de l'organisation multilatérale. Simple chantage ? Peut-être. Mais si les appréhensions s'avéraient fondées ?

Il ne faut pas le souhaiter. Ce serait un très coûteux recul pour toutes les économies. Même pour les producteurs laitiers.

ALBERT JUNEAU



LE MONDE

BLOC-NOTES

Les usagers aux abois : bluff et grève perlée

L'ÉTIREMENT démesuré de la présente ronde de négociation entre la STCUM et le syndicat de ses employés d'entretien ne prouve qu'une chose : lorsqu'une convention est bonne, il est plus difficile de l'améliorer.

Que les conventions de la société mont-réalaise de transport en commun soient bonnes, la démonstration n'est plus à faire. La STCUM est un bon employeur, un des meilleurs qu'il soit à Montréal, et les emplois qu'elle offre comptent parmi les plus convoités.

Aussi la grève dont le syndicat laisse planer la menace sur l'entreprise, semant l'inquiétude chez les usagers, est-elle parfaitement inutile.

Ce bluff ne peut s'expliquer que par la volonté des dirigeants syndicaux de tirer tout le profit possible de la conjoncture électorale à Montréal.

□

D'ailleurs, cette grève, le syndicat ne la veut pas. La preuve ? Il refuse carrément de se conformer aux dispositions du Code du travail touchant les services essentiels. Or, sans services essentiels, cette grève sera déclarée illégale et le gouvernement n'aura d'autre choix que de l'interdire. Que veut le syndicat ? Jouer au martyr de la classe ouvrière matraqué par un État bourgeois, cet instrument d'oppression, ce valet des classes dominantes ? Le discours a fait son temps ; il n'y a plus beaucoup de Montréalais qui voudront y croire, surtout pas ceux qui seront privés du seul moyen de transport à leur portée, ni même les automobilistes piégés dans cette mélasse qui engluera les rues du centre-ville...

Dans l'hypothèse où le public a été raisonnablement bien informé des véritables enjeux, il ne reste plus qu'un seul obstacle à un règlement : la réduction des heures de travail, de 40 à 37 heures et demie par semaine. Or cet obstacle, le syndicat n'aurait qu'un tout petit effort à faire pour le lever.

Pour la STCUM (et ses bailleurs de fonds), une réduction de deux heures et demie de la semaine de travail représente une hausse, récurrente, de 6,7 % de ses coûts de main-d'oeuvre : 215 000 heures par année, l'équivalent de 138 postes, 11,6 millions de dollars.

Mais la STCUM se dit prête à en discuter. Tout ce qu'elle demande, selon les termes de sa dernière proposition, c'est que le syndicat accepte « d'identifier les gains d'efficacité mesurables équivalents aux 215 000 heures perdues ».

Cette exigence n'a rien de déraisonnable. On comprend mal que le syndicat refuse de bouger. Pis, les négociateurs syndicaux ont fait voter par l'assemblée générale de leurs membres une résolution qui limite singulièrement leur marge de manoeuvre. Cette résolution mandate le comité de négociation « d'accepter le principe de récupération de la demi-heure par des gains mesurables d'efficacité, en autant que cela ne se traduise pas

par une augmentation de la charge de travail ou une diminution de nos acquis actuels et que cela soit compatible avec l'amélioration d'un service fiable et sécuritaire... », etc. (les italiques sont de nous).

Voilà qui s'appelle s'acculer soi-même dans un coin en peinant à plancher !

Et pourtant les exemples ne manquent pas dans le secteur municipal où des syndicats ont accepté de tels échanges. Saint-Laurent : gain de deux heures, en prenant la pause repas sur les lieux du travail ; même chose à Saint-Léonard ; Verdun : gain de 2 heures et demie, pendant la belle saison, en abolissant deux congés fériés ; Société de transport de la Communauté urbaine de Québec : gain de deux heures et demie, en éliminant la banque mensuelle de 30 minutes de retard, en changeant trois jours fériés en congés mobiles et en supprimant la pratique des deux fois 30 minutes pour se laver les mains !

(En consultant le même dossier établi par le service des ressources humaines de la STCUM, on note que deux syndicats, soit les employés municipaux d'Anjou et les employés de la Société de transport de Laval, ont obtenu une réduction de cinq heures sans aucune concession. Il s'agit de deux syndicats affiliés à la CSN.)

On peut ajouter qu'à la Société de transport de la Rive-sud de Montréal, une entente de principe prévoit un horaire de 36 heures réparties sur quatre jours, assortie d'un compromis qui permet à la STRSM de déplacer 48 % des employés de jour vers des quarts de soir, de nuit et de fin de semaine.

□

Une autre menace pèse sur la STCUM : celle d'une grève perlée de ses employés de bureau et de ses techniciens, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

La tactique n'est pas nouvelle, mais elle connaît un regain de popularité dans le secteur public au Québec, là surtout où les membres manifestent quelque réticence à déclencher une grève ouverte. La grève du zèle permet au syndicat de réduire les coûts d'un arrêt de travail pour ses membres ou même, dans certains cas, de contourner les règles des services essentiels.

Ces ralentissements, générateurs de coûts parfois très élevés, représentent peut-être la menace la plus redoutable qui pèse sur les entreprises du secteur public où, comme le rappelait Mme Louise Roy, directrice générale de la STCUM, « la rareté des ressources oblige à des choix rigoureux [...] et où la qualité de nos services est une exigence impérieuse de la part d'une population déjà fort taxée et d'une clientèle souvent moins bien nantie que les syndiqués eux-mêmes ».

On avait cru que la CSN, compte tenu des orientations adoptées lors de son dernier congrès général, serait plus sensible à des considérations de cette nature.

JEAN FRANCOEUR

À PROPOS...

... du célibat des prêtres

LE CHARISME du célibat que l'Église cherche à discerner chez les candidats à la prêtrise est souvent considéré par la société, et même parfois dans l'Église, de façon purement négative. Cette constatation met en relief l'exigence d'une présentation positive du riche potentiel que contient ce don de l'Esprit pour les relations humaines. En effet, le célibat librement accepté et vécu est à la fois un signe de l'amour de Dieu et la manifestation de la tendresse du Père. Comme tel, il repose sur la capacité d'établir de saines relations humaines, ce qui doit caractériser une personne mature, qu'elle soit mariée ou célibataire. [...]

L'évolution psychosexuelle constitue une dimension de la croissance humaine dont on ne saurait assez souligner l'importance, que la personne devienne prêtre ou embrasse la vie religieuse, qu'elle s'engage ou non dans le mariage. Quand nous parlons de la maturité psychosexuelle des séminaristes et des prêtres, nous cherchons à rejoindre l'homme tout entier dans son intégralité : l'image qu'il a de lui-même ; ses habiletés pour les relations interpersonnelles ; la manière dont il fait face à ses responsabilités et à l'autorité ; comment il traite les femmes et les autres hommes ; comment il accepte sa propre

sexualité et sa structure psychosexuelle.

Tout prêtre est appelé à poursuivre le développement de sa maturité psychosexuelle telle que le requièrent l'accompagnement de son ministère comme célibataire et l'ascèse chrétienne proprement dite. Cela fait partie d'un processus et d'un défi qui durent toute la vie. Il n'y a pas de moyens faciles ni absolus pour discerner les problèmes psychosexuels, mais la consultation de professionnels familiers avec les développements de la science contemporaine devrait y aider et être encouragée.

On doit considérer comme chose normale, dans la vie et le ministère d'un prêtre diocésain, de tenir compte de certaines attentes ou exigences fondamentales, de recourir à des moyens systématiques d'évaluation et de prise de conscience, et de besoins réels des évêques. C'est la responsabilité des évêques et de ceux qui ont la charge du personnel dans les diocèses, d'aider et de stimuler les prêtres dans leurs efforts de croissance personnelle et spirituelle, en vue de leur bien propre et du progrès du peuple de Dieu tout entier.

SOURCE : Extrait d'une intervention de Mgr Frederick B. Henry, évêque auxiliaire de London, Ontario, au synode des évêques à Rome.

LETTRES AU DEVOIR

La grande noirceur

FRANÇOIS BROUSSEAU reproche au journaliste Alain Gerbier d'avoir produit pendant l'été un abondant « et romantique feuilleton » sur les Amérindiens (LE DEVOIR du 10 octobre 1990). Il se choque de ce que le correspondant de *Libération* ait « interviewé toutes les mères de clans de la province ». Bref, il lui en veut de manifester de l'intérêt et de la curiosité pour les autochtones. Force est donc de constater que le sujet est tabou et que les grands-prêtres-journalistes du Québec entendent bien dans ce domaine nous maintenir dans la grande noirceur.

Domage pour ceux qui ont foi en la connaissance et le rapprochement des ethnies. Le coût de ce déficit intellectuel risque un jour d'être exorbitant.

Lucette Labrosse
Laval, 10 octobre 1990

La culpabilisation des victimes de violence

JE SUIS persuadée, madame J. Bouchart (LE DEVOIR du 27 septembre 1990), que vous n'avez jamais osé vous inscrire comme bénévole dans une maison d'hébergement... sinon vous auriez été en mesure de constater que ces femmes hébergées ne sont pas soumises, des dépendantes qui pleurnichent sur leur sort qui ne méritent aucun respect mais qu'elles sont des femmes victimisées qu'on ne plaint pas dans l'apitoiement et qu'on n'entoure pas d'une fausse sécurité comme vous le prétendez.

Quant à moi, il n'est pas faux de dire que votre opinion n'a aucun fondement puisqu'elle n'est basée ni sur votre vécu ni sur celui d'autres femmes ni sur une étude approfondie de la problématique.

Ces femmes, moi j'ai foi en elles, et je les respecte. Je les crois quand elles disent avoir peur du harcèlement, du chantage, des menaces de mort, peur de l'avenir dans une société qui les culpabilise et les responsabilise de la violence du conjoint.

Colette Breton
intervenant à la Maison du réconfort
Verdun, 11 octobre 1990

Des logements sociaux dans le parc Ahuntsic

À LA SUITE de la soirée d'information publique sur l'aménagement du parc, les citoyens d'Ahuntsic et de la rue St-Hubert ont constaté avec stupefaction et colère le retrait, par le Comité exécutif de la ville de Montréal, d'une partie importante du terrain de stationnement — partie intégrante du parc — en faveur de la construction d'une tour de logements sociaux.

Si il y a un groupe de citoyens d'Ahuntsic qui a souffert particulièrement de la présence de ce stationnement, ce sont bien les gens de la rue St-Hubert. Or, on leur annonce aujourd'hui que la « vue champêtre » qu'ils auraient, ce n'est pas pour eux mais pour un

groupe d'assistés sociaux qui eux, auront une vue privilégiée sur « l'étang aux petits canards » : « vous autres, gens de la rue St-Hubert et d'Ahuntsic, bande de caves (sic) rester l'autre bord de la rue et payer des taxes... ».

Cette falsification des données d'aménagement, par une communication manipulatrice à l'extrême, tout en soustrayant à l'attention du public une partie importante de ce terrain appartenant à l'héritage de tous les citoyens d'Ahuntsic et ce, en faveur d'un groupe en particulier, quel qu'il soit, est une atteinte directe à la moralité de la gestion des affaires publiques.

Non seulement, monsieur Gardiner, cette situation contredit vos prétentions électorales au respect des espaces verts mais elle est inacceptable ; elle crée un précédent sans pareil.

Devant tant d'oppression et de mépris du désir de la population, il serait gravement injuste de poursuivre plus longtemps l'usurpation d'un bien public au détriment de la collectivité. Redonnez donc sans tarder la jouissance de ce parc et de tous ses espaces verts aux gens du quartier.

Ce ne serait là qu'un simple geste de respect !

Jean Bélair
Montréal, le 1er octobre.

L'excellence à la télévision d'État

LE VEDETTARIAT c'est quand on passe à la télévision, quand on gagne beaucoup d'argent à frapper sur une rondelle, ou encore quand on fait pâmer madame ou monsieur tout le monde à cause de son jeans moulant et sa voix plutôt trouble.

La télévision d'État doit valoriser l'excellence, est-ce vraiment ce qu'elle fait ? Quelle place accorde-t-on à nos penseurs et penseu-

ses, aux personnes qui se penchent sur les questions brûlantes de l'heure ?

Et les jeunes qu'on incite à s'instruire, à qui on veut inculquer des valeurs nobles quel exemple ont-ils devant les yeux à tous les jours de la semaine sur nos petits écrans et dans les journaux ?

Peut-on espérer un jour avoir une entrevue, à une grande heure d'écoute, d'une personnalité des sciences humaines discuter sur une théorie sociale ? C'est ce que je nous souhaite.

Hélène Bédard
Montréal, 11 octobre 1990

Pogrome anti-collabos : élucider ou accuser ?

LUC-NORMAND Tellier demande : « Qui, dans notre histoire, racontera aux générations futures la complaisance systématique de tant de nos spécialistes des sciences humaines face aux crimes de Lénine, de Staline, de Mao et de Pol Pot ? » (LE DEVOIR du 11 octobre 1990).

Réponse (outrecuidante) : Moi, monsieur ! Un ouvrage, tout frais sorti des presses et portant ma signature répond à vos inquiétudes : *Dialectique et totalitarisme* chez Hurtubise HMH.

Pardonnez cette autopublicité, mais M. Tellier pose une question tellement pertinente. « Si Charles Maurras et le chanoine Groulx ont été déclarés coupables par certains d'avoir tué les horreurs de 12 ans de nazisme, comment tant de nos intellectuels peuvent-ils être innocents d'avoir minimisé les crimes de 73 ans de communisme ? » Mais voyons ! Ces horreurs-là étaient des horreurs « de droite », tandis que ces crimes-ci sont « de gauche ! » La morale est toujours à gauche. Ainsi va le sous-entendu ou le préjugé qui fait que « ceux qui font métier d'intelligence, sont trop souvent passés du marxisme au non-marxisme en perdant la mémoire au lieu de gagner en lucidité » (p. 13). Cela, il faut le dénoncer.

Mais la « libre opinion » de M. Tellier est quand même trop vindicative, presque revancharde. Les marxistes étaient loin d'être tous installés dans des postes universitaires et plusieurs payent encore pour leur « croyance » d'hier. Lionel Groulx a légué à la postérité bien autre chose que des « sympathies fascinantes ». Quant au « fonctionnaliste » naguère décrié dont vous voulez qu'on fleurisse aujourd'hui la tombe, d'abord faudrait-il qu'il soit enterré. Or, n'est-il pas aussi vivant que votre ex-marxiste, et bien en poste comme lui ?

Nuance, donc. Ne tombons pas dans l'équivalent des programmes anti-collabos d'après-guerre, pas jolis à voir (que celui qui n'a pas péché lance la première pierre). Ce qu'il faut, c'est élucider les raisons qui ont incité tant d'intellectuels à adhérer aux révolutions totalitaires de ce siècle, les raisons de la complaisance à l'égard de ces derniers répandue bien au-delà des cercles marxistes avoués.

Richard Gervais
Cap-Rouge, 11 octobre 1990

FAIS CE QUE DOIS